

rapport 2008 • 2009 annuel



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec



• Lettres de présentation

SEPTEMBRE 2009

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée
nationale du Québec
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Bureau 130
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La Ministre responsable
des lois professionnelles,
M^{re} Kathleen Weil

SEPTEMBRE 2009

M^{re} Kathleen Weil
Ministre responsable des lois
professionnelles
1200, route de l'Église
9^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1

Madame la Ministre,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour l'année 2008-2009.

Ce rapport couvre l'année financière de notre Ordre qui s'étend du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009.

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

La présidente et directrice générale,
Lucie Forget, pht, M.A.

SEPTEMBRE 2009

M^{re} Jean-Paul Dutrisac
Président
Office des professions
du Québec
800, Place d'Youville
10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La présidente et directrice générale,
Lucie Forget, pht, M.A.



● Table des matières



Rapport de la présidente et directrice générale	3
Rapport de la secrétaire générale	8
● Rapport des élections.....	10
Activités du conseil d'administration	11
Activités du comité exécutif	15
Rapport des directions	17
Bureau de la syndique	17
Direction des services professionnels.....	19
● Rapport de la directrice des services professionnels.....	19
● Affaires juridiques.....	20
● Communications.....	20
Direction de l'amélioration de l'exercice.....	21
● Rapport du directeur de l'amélioration de l'exercice.....	21
● Coordination de la formation continue.....	22
● Coordination de l'inspection professionnelle.....	26
Direction administrative.....	27
● Rapport de la directrice administrative	27
Rapport des comités liés à la protection du public	28
Comités prévus au code des professions	28
● Conseil de discipline	28
● Comité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique.....	31
● Comité d'inspection professionnelle	31
● Comité de révision des plaintes	35
Autres comités.....	35
● Comité d'admission	35
● Comité d'évaluation en formation (céf).....	36
● Comité de recherche clinique en physiothérapie.....	37
● Comité des règlements.....	39
● Comité <i>ad hoc</i> sur les approches en neurologie.....	39
● Comité <i>ad hoc</i> sur les plaies.....	40
Renseignements généraux	41
Rapport du vérificateur et états financiers	45



● RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE



M^{me} Lucie Forget,
pht, M.A.
*présidente
et directrice générale*

M^{me} Andrée Lachaine
secrétaire de direction

Il me fait plaisir de vous présenter
le *Rapport annuel 2008-2009*.

Le travail à la présidence de l'Ordre : importance d'assurer une continuité au niveau politique

Le constat principal que je fais en cette première année de mandat, c'est d'avoir réussi à assurer la continuité dans les dossiers politiques de l'Ordre. Ce travail de porte-parole est essentiel pour la physiothérapie et pour nos membres physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique afin d'assurer les meilleurs services possible au public. J'ai pu accomplir mon travail grâce à l'appui des administrateurs du Conseil d'administration (CA) et du personnel de l'Ordre que je remercie.

Vous serez heureux d'apprendre que les résultats de la réflexion sur le concept du diagnostic en physiothérapie seront bientôt accessibles à tous. En effet, les travaux du Comité sont arrivés à la phase finale de rédaction. Le responsable de ce Comité, M. Luc Hébert, a présenté aux collègues canadiens la démarche entreprise par l'OPPQ dans ce dossier, lors du 19^e Symposium d'orthopédie en septembre 2008. Il a aussi rencontré le CA

de l'Ordre pour présenter verbalement le rapport préliminaire. J'aurai le privilège d'assurer la suite des choses au niveau politique en faisant part de nos conclusions à tous les acteurs et les décideurs du réseau de la santé au Québec.

Dans la foulée du passage à la maîtrise comme formation de base pour les physiothérapeutes, les professionnels de l'Ordre ont pu assister à deux présentations sur le processus d'élaboration des programmes d'études universitaires et collégiaux. Je remercie M^{me} Hélène Moffet de l'Université Laval, membre du Conseil canadien pour l'agrément des programmes universitaires de physiothérapie (CCAPUP) ainsi que M^{me} Hélène Allaire, directrice adjointe des études, service des programmes et du développement pédagogique du Cégep Marie-Victorin, pour leur aimable collaboration.

J'ai participé, à titre d'invitée ou de présentatrice, à différentes rencontres professionnelles ici et ailleurs dans le monde. Vous trouverez la liste de celles-ci à la fin de mon rapport.

La réglementation, un incontournable pour la protection du public

Le projet de règlement 94 m) sur les catégories de permis délivrés par l'OPPQ sera déposé sous peu à l'Office des professions du Québec. Dans la foulée des difficultés d'interprétation de la notion de dossier documentant l'atteinte (DDA) incluse dans le document *L'intervention du T.R.P.*, le CA de l'Ordre a pris des décisions (moratoire circonscrit, sous-comité du CA) menant à l'écriture d'un projet de règlement délimitant les conditions d'exercice de ses membres T.R.P. Nous travaillons d'arrache-pied afin de rédiger le meilleur projet possible. Je me dois de souligner la collaboration des membres du sous-comité du CA ainsi que celle de tous les employés de l'Ordre qui ont été impliqués.

Règlement sur l'exercice de la physiothérapie en société : une deuxième consultation des membres aura lieu suite aux changements apportés à ce projet de règlement découlant de la première consultation.

Vous trouverez les renseignements relatifs au cheminement d'autres projets de règlements dans le rapport de la secrétaire générale.

Le travail à la direction générale de l'Ordre : une vision renouvelée pour notre organisation rendue nécessaire en 2009 pour relever les défis qui nous attendent

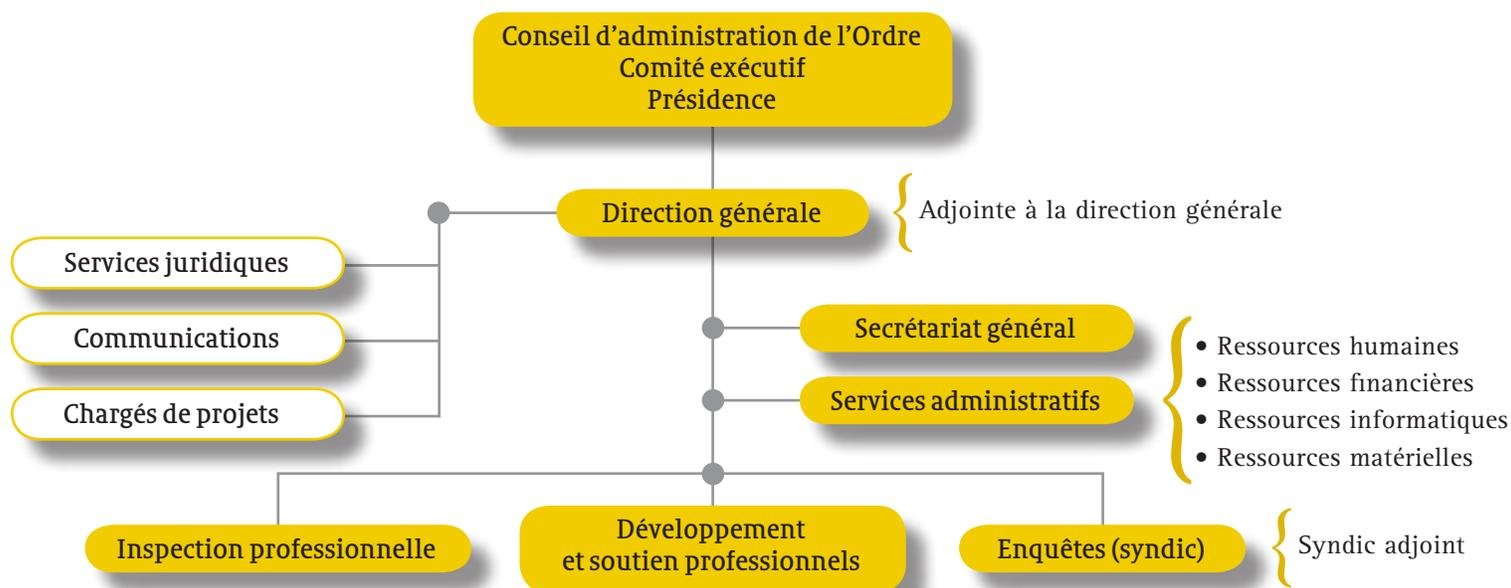
L'évolution des pratiques en matière de saine gouvernance pousse de plus en plus les organisations à développer des outils et des processus d'affaires visant à optimiser les résultats. Les ordres professionnels ne sont pas épargnés par ces nouvelles réalités et doivent eux aussi suivre la parade afin de toujours assurer la meilleure protection du public possible. Une firme de consultants en gestion a donc été embauchée par l'Ordre afin de maximiser les processus et les résultats du travail de nos différentes instances : CA, CE, PDG et employés.

Je suis fier d'annoncer que lors de leur séance du 13 mars 2009, les administrateurs du CA ont adopté le plan de mise en œuvre de 5 leviers de changement dans l'administration de notre Ordre. On peut les résumer ainsi :

1. Actualiser la mission et les valeurs de l'Ordre et élaborer sa vision	FAIT
2. Clarifier les rôles des instances décisionnelles (CA, CE, PDG)	EN COURS
3. Permettre à la PDG de disposer des moyens lui permettant de toujours assurer son rôle de façon optimale	EN COURS
4. Procéder à une réorganisation administrative	FAIT
5. Optimiser les communications internes et externes	EN COURS

Les administrateurs du CA ainsi que les employés de l'Ordre s'engagent avec moi à relever les défis inhérents à ces ambitieuses transformations. Tous les membres de l'Ordre seront également invités à participer activement aux changements au fur et à mesure de leur implantation.

Réorganisation administrative de l'OPPQ



La MISSION de l'OPPQ est la suivante :

Assurer la protection du public et la qualité des services professionnels fournis par les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique

La VISION que l'OPPQ entend assumer est constituée des cinq éléments suivants :

- L'Ordre vise les plus hauts standards dans la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique
- L'Ordre applique les normes les plus élevées dans l'évaluation et le contrôle de leurs pratiques professionnelles et dans le maintien de leurs compétences
- L'Ordre est un modèle de respect mutuel dans le processus d'intégration des membres de ses deux professions complémentaires
- L'Ordre prend position dans les débats qui concernent la santé des personnes et les institutions du réseau, particulièrement sur les questions relatives à l'évaluation, au traitement et à la prévention en matière de physiothérapie
- L'Ordre adopte une culture de vie associative qui mobilise ses membres autour d'enjeux et de défis stimulants

Les VALEURS mises de l'avant par l'OPPQ dans ses activités sont :

- Une constante préoccupation de protection du public dans l'ensemble de ses gestes et décisions
- Le respect, l'équité et la célérité dans l'accueil et le traitement des requêtes du public
- La reconnaissance de la qualité de la contribution de ses membres à la santé de la population et au rayonnement de leur profession et de leur Ordre
- La protection des titres et des activités réservés aux membres de l'Ordre
- L'ouverture, la compétence et la loyauté des administrateurs et des employés dans leur soutien de la mission, de la vision, des valeurs et des orientations de l'Ordre.

Notre partenariat de cœur avec les enfants

Tour CIBC du Centre de cancérologie Fondation Charles-Bruneau-OPPQ

Pour une septième année, l'Ordre commanditait le Tour cycliste. À cette occasion, M. Hugo Rioux, physiothérapeute, faisait partie du peloton pour la 5^e année consécutive et était le porte-parole officiel de l'Ordre. L'Ordre a remis 25 000 \$ à la Fondation Centre de cancérologie Charles-Bruneau.

Finances

Cette année, l'Ordre termine l'exercice financier avec un surplus de 172 587 \$. Ce résultat, sur l'ensemble des revenus d'exploitation de l'Ordre de 3 813 580 \$, place l'Ordre dans une excellente posture financière. Nous vous invitons à prendre connaissance du détail de l'exercice dans le rapport des états financiers du vérificateur comptable.

Nous avons donc la satisfaction d'avoir répondu entièrement à notre mandat de protection du public par le contrôle de l'exercice, et ce, dans un contexte de constante évolution de la pratique professionnelle en physiothérapie et par l'opération d'une saine gestion.

Liste des représentations 2008-09

Provincial

ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS

- Présentation du système professionnel et de l'OPPQ à des étudiants de l'Université de Montréal, de l'Université de Sherbrooke, de l'Université Laval et du Collège de Sherbrooke ;
- Rencontre des enseignants des cinq (5) collèges, dans le cadre de la consultation sur le document « Les standards de pratique des T.R.P. » ;

- Remise du Prix d'excellence clinique à la récipiendaire, lors de la collation des grades de l'Université de Montréal ;
- Participation à la cérémonie de remise des cocardes aux nouveaux étudiants de l'Université Laval ;
- Lancement du site ÉLECTROLOGIC à l'Université de Montréal.

RENCONTRES OU PRÉSENTATIONS AUX MEMBRES

- Présentation des *Principes cadres pour une organisation optimale des ressources professionnelles en physiothérapie* et information sur le moratoire circonscrit, entre autres, dans les endroits suivants : CSSS Québec Nord, CSSS Rimouski, CR Lucie-Bruneau ;
- Comité des représentants des milieux cliniques en physiothérapie de la région de Québec et de la région de Montréal.

RELATIONS INTERPROFESSIONNELLES

- Activités du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) et nomination sur le Comité de la planification ainsi que sur le groupe de réflexion sur la prévention et la gestion des différends inter ordres ;
- Collège des médecins : rencontre d'information réciproque au sujet de la situation des T.R.P. en centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et en établissements privés conventionnés ;
- Ordre des ergothérapeutes du Québec : plusieurs rencontres avec la présidente, M^{me} Françoise Rollin concernant des dossiers communs (CSST, IRSST et transfert des résultats de recherche dans la pratique des cliniciens, règlement sur l'exercice en société, etc.) ;
- Ordre des chiropraticiens : rencontre multi ordres visant à faire un état de situation sur l'encadrement professionnel de nos membres ostéopathes.

ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) dans le cadre de l'élaboration de la planification stratégique 2010-2015 et en suivi des travaux de la planification de la main-d'œuvre en réadaptation (PMO) ;
- Office des professions du Québec, MSSS et ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports (MELS) et autres ministères impliqués dans les ententes de mobilité de la main-d'œuvre au Canada (ACI : accord sur le commerce intérieur) et entre l'Ontario et le Québec ;
- Office des professions du Québec : rencontre du président et de la vice-présidente pour le suivi des différents dossiers et règlements ;
- Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et Fédération de la physiothérapie en pratique privée du Québec (FPPQ) dans le suivi des travaux concernant l'étude de l'École nationale d'administration publique (ENAP) sur les coûts des traitements de physiothérapie au Canada, par province ;
- Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec (AERDPQ) : dîner avec la présidente en vue de sa participation au Colloque 2009 ;
- Lettre aux agences régionales afin de promouvoir la place des intervenants de l'OPPQ dans le programme IMP (Intervention multifactorielle personnalisée) –Volet soutien à domicile du programme : La prévention des chutes dans un continuum de services pour les aînés vivant à domicile.

PARTICIPATION À DES ÉVÉNEMENTS

- Journée thématique de l'OPPQ à Montréal
- Congrès de l'IRSST
- 21^e Congrès mondial *Rehabilitation International* à Québec
- Colloque sur les soins palliatifs à Montréal

- 19^e Symposium d'orthopédie à Montréal
- Colloque : 2^e rendez-vous de la gestion des maladies chroniques, à Montréal
- Colloque organisé par l'Association canadienne de physiothérapie : *Primary Health Care Leadership Summit*.

NATIONAL

ORGANISMES CANADIENS

- Réunions de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation à Toronto
- Réunions de l'Association canadienne de physiothérapie (ACP)
- Rencontre au Collège des physiothérapeutes de l'Ontario avec les personnes impliquées dans le dossier des activités réservées (utilisation des aiguilles sous le derme (UASD) et manipulations) de l'Ontario et de l'Alberta.

INTERNATIONAL

- Plusieurs rencontres inter ordres avec les responsables du Gouvernement du Québec pour le dossier de l'entente France-Québec et présence à la première cérémonie officielle de signature par M. Jean Charest et M. Nicolas Sarkozy à l'assemblée nationale dans le cadre du Sommet de la francophonie.

À PARIS :

- Salon mondial de la rééducation dans le cadre des 40^e journées de l'Institut National des kinésithérapeutes (INK) ;
- Rencontre avec les représentants de la Fédération internationale des organisations de physiothérapeutes francophones (FIOPF) ;
- Rencontres avec des membres du CA de l'Ordre national des masseurs kinésithérapeutes (ONMK) dans le cadre du projet d'entente France-Québec sur la mobilité de la main-d'œuvre ;
- Rencontre avec nos homologues français au ministère de la Santé et des Sports dans le cadre du projet d'entente France-Québec.



Lucie Forget, pht, M. A.
Présidente et directrice générale



● RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

M^{me} Louise Bleau, pht, D.É.S.S., *secrétaire générale*

M^{me} Louise Courtois, pht, *chargée de dossiers à l'admission*

M^{me} Hélène Brosseau, *secrétaire de la secrétaire générale et directrice des services professionnels*

En tant que Secrétaire générale, je dois assumer la responsabilité de l'application du *Code des professions (Code)* et des règlements de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (l'Ordre) dans la conduite des affaires de l'Ordre, mes devoirs m'étant dictés principalement par eux.

Les réunions du Conseil d'administration, du Comité exécutif, de l'Assemblée générale annuelle et, lorsque requis, des assemblées générales extraordinaires, sont des activités dont je dois assurer le déroulement.

Les inscriptions au Tableau des membres, la délivrance des permis, la délivrance des autorisations spéciales, la publication des décisions du Conseil d'administration dans les cas de radiation, limitation ou suspension d'exercice, suite aux recommandations reçues du Comité d'inspection professionnelle ou du Conseil de discipline, sont autant de tâches qui sont sous ma responsabilité.

Sont également sous ma coordination, les activités du Comité d'admission, du Comité des règlements ainsi que celles du Comité de révision des plaintes. Vous trouverez, dans les pages qui suivent, le rapport des activités de ces trois comités.

À titre de déléguée substitut, je participe aux réunions du Conseil interprofessionnel du Québec.

À l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie, je participe aux réunions des registraires, du *Board of Directors* et à l'Assemblée générale annuelle. J'ai été élue au Comité exécutif de l'Alliance pour l'année 2008-2009. Je suis également membre du *Evaluation Services Committee* de l'Alliance.

Outre les activités prévues au *Code* et aux règlements de l'Ordre, j'ai participé aux travaux dans plusieurs dossiers, notamment :

- Rencontre à l'Office des professions du Québec où j'accompagnais le président et directeur général, M. Paul Castonguay. Cette rencontre nous a permis de faire le point sur les règlements en attente notamment, le règlement sur les catégories de permis et de clarifier la situation quant aux activités réservées aux membres de l'Ordre ainsi que sur l'activité réservée de procéder à des manipulations, qui n'est pas encore en vigueur.
- Une conférence téléphonique où participaient également le président et directeur général M. Paul Castonguay ainsi que M. Gaëtan Coulombe, directeur de l'amélioration de l'exercice avec une physiothérapeute du CSSS de l'Arthabaska-Érable concernant un projet pilote de pratique professionnelle avec une équipe multidisciplinaire.
- Le Comité d'étude sur le diagnostic en physiothérapie. À cet égard, M. Luc J. Hébert, président du Comité, a régulièrement fait rapport au Comité exécutif. Il a également fait une présentation aux membres du Comité d'inspection professionnelle ainsi qu'aux inspecteurs/enquêteurs.

Participation aux travaux dans plusieurs dossiers :

- Les travaux de l'Institut canadien d'information sur la santé, pour le développement d'une base de données sur les physiothérapeutes ;
- Les travaux concernant l'entente France/Québec, Québec/Ontario et l'Accord sur le commerce intérieur ;
- Le Comité d'étude sur le diagnostic en physiothérapie.

Activités ou représentations :

- Rencontre des finissants en physiothérapie des universités québécoises ainsi que de ceux de l'Université d'Ottawa ;
- Rencontre des finissants du programme de techniques de réadaptation physique des cinq collèges ;
- Participation au forum *Interprofessional Collaborative Patient Care Physiotherapy Style : Understanding Opportunity*, Toronto ;
- Participation au Congrès de l'Association canadienne de la physiothérapie à Ottawa ;
- Participation à la Journée thématique de la formation continue 2008 de l'OPPQ : « Les conditions associées : un risque à calculer », Montréal ;
- Rencontre avec la *Federation of State Boards of Physical Therapy*, Alexandria VA ;
- Participation au « 2^e Congrès francophone sur les troubles musculosquelettiques : de la recherche à l'action », Montréal ;
- Participation au « 21^e Congrès mondial de *Rehabilitation International-Québec* », Québec ;
- Participation à la « 2^e Conférence nationale annuelle La réglementation déontologique : faire les bonnes choses pour les bonnes raisons », RCANOR, Toronto ;
- Participation au *Primary Health Care Leadership Summit : It's All About Access!*, Toronto ;
- Participation au « Forum national sur la mobilité », RCANOR, Ottawa ;
- Participation aux réunions du *Branch President Forum* de l'Association canadienne de la physiothérapie.

Bourses d'études universitaires en physiothérapie

Dans le but d'encourager le développement professionnel et la poursuite d'études universitaires, l'Ordre décerne à chaque année des bourses d'étude à quatre étudiants thérapeutes en réadaptation physique qui poursuivent des études universitaires en physiothérapie.

Pour chacune des universités du Québec (Université Laval, Université McGill, Université de Montréal et Université de Sherbrooke), une bourse d'études de 1 250 \$ sera accordée à un étudiant T.R.P. qui s'est illustré par l'excellence de son dossier académique et qui a fait preuve de leadership auprès de ses collègues durant sa première année universitaire. Si une bourse ne peut être octroyée dans une université, le montant est alors réparti aux autres universités pour octroyer une seconde bourse dont le montant s'élèvera à 1 250 \$, 625 \$ ou 425 \$, selon le cas.

L'Ordre tient à préciser que ces montants ne proviennent pas du Fonds de recherche clinique.

Ainsi, compte tenu qu'il n'y avait aucun candidat à l'Université McGill et un seul à l'Université de Sherbrooke, les représentants universitaires ont convenu de répartir le montant non accordé à l'Université McGill pour octroyer une seconde bourse aux universités de Montréal et de Laval. Les récipiendaires 2008-2009 sont :

UNIVERSITÉ LAVAL :

1^{er} prix (bourse de 1 250 \$) à M^{me} Myriam Cyr, T.R.P.
2^e prix (bourse de 625 \$) à M^{me} Karine Mailly, T.R.P.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL :

1^{er} prix (bourse de 1 250 \$) à M. Martin Gagnon, T.R.P.
2^e prix (bourse de 625 \$) à M^{me} Geneviève Michaud, T.R.P.

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE :

1^{er} prix (bourse de 1 250 \$) à M^{me} Karine Robidoux, T.R.P.

Activités relatives à la délivrance de permis

Cette année l'Ordre a émis 336 permis soit 175 permis de physiothérapeute et 161 permis de thérapeutes en réadaptation physique. De plus, 14 permis de physiothérapeute ont été émis à des thérapeutes en réadaptation physiques ayant complété leur baccalauréat en physiothérapie. De plus, l'Ordre a émis 34 permis à des candidats ayant obtenu leur diplôme dans une université canadienne. Enfin, 18 candidats formés à l'étranger et ayant complété avec succès les crédits exigés par le Comité exécutif ont obtenu leur permis.

Activités relatives à la délivrance de permis temporaires, restrictifs et spéciaux

En vertu de l'article 37 de la *Charte de la langue française* l'Ordre a émis 10 permis temporaires. De plus, l'Ordre a émis deux permis restrictifs temporaires suite à deux demandes de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1^o de l'article 42.1 du *Code des professions*. Pour le moment, l'Ordre n'a pas jugé opportun de mener d'autres activités visant à faciliter la délivrance de permis temporaire, restrictif et spéciaux. Toutes les demandes reçues ont été traitées à la fin de la période.

Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

Tous les membres réguliers de l'Ordre possèdent un moyen de garantie contre la responsabilité professionnelle tel que prévu au *Règlement sur l'assurance responsabilité des membres de l'Ordre*. Le montant prévu à la garantie de l'assurance collective de l'Ordre est de 3 000 000 \$ par sinistre et de 3 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres ; 5 570 membres réguliers ont adhéré au programme d'assurance offert par La Capitale assurances générales (assurance collective de l'Ordre), 755 ont demandé une exemption et 85 membres ont adhéré à d'autres programmes d'assurance qui rencontrent les exigences minimales du règlement.

Rapport des élections

La secrétaire générale de l'Ordre est chargée de l'application du *Règlement sur les élections au Bureau*.

En vertu de l'article 6 du *Règlement sur les élections au Bureau*, le Bureau désigne trois (3) scrutateurs et trois (3) scrutateurs suppléants parmi les membres de l'Ordre qui ne sont ni membres du Bureau, ni employés de celui-ci.

SCRUTATEURS

Danielle Brassard, pht

Hazel Lefebvre, pht

Jean Waddell, pht

SCRUTATEURS SUPPLÉANTS

Sylvie Bradley, pht

Luce Beaudoin, pht

André Charest, pht

Étaient en élections cette année, le poste à la présidence, deux (2) postes d'administrateurs thérapeutes en réadaptation physique, pour les régions Saguenay – Lac St-Jean – Côte-Nord et Mauricie Centre du Québec – Estrie – Outaouais ainsi que cinq (5) postes d'administrateurs physiothérapeutes dont trois (3) pour la région de Montréal et un pour la région Abitibi-Témiscamingue-Nord du Québec et un pour la région Laval.

Rapport sur les élections

Madame Lucie Forget a été déclarée élue à la majorité des votes au poste de présidente de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec.

Mesdames Liliane Asseraf Pasin et Chantal Besner ainsi que Monsieur Uriel Pierre ont été élus à la majorité des votes aux postes d'administrateurs / physiothérapeutes de la région de Montréal.

Madame Annie Charland a été élue par acclamation au poste d'administrateur / physiothérapeute pour la région de Abitibi-Témiscamingue / Nord du Québec.

Madame Lisette Lavoie a été élue par acclamation au poste d'administrateur / thérapeute en réadaptation physique pour la région de Saguenay-Lac-St-Jean / Côte Nord.

Madame Maryse Brouillette a été élue à la majorité des votes au poste d'administrateur / thérapeute en réadaptation physique de la région de Mauricie Centre du Québec / Estrie / Outaouais.

Aucune mise en candidature n'a été reçue pour le poste d'administrateur/physiothérapeute de la région de Laval.

● ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre, le 33^e Conseil d'administration a tenu cinq (5) séances régulières et deux (2) séances extraordinaires.

Ces séances ont permis de traiter des priorités de l'Ordre, de prendre les décisions qui s'imposaient dans les dossiers importants pour la protection du public et l'avenir de la profession et de gérer les dossiers de nature plus administrative. En plus des résolutions courantes, les faits saillants de la période et les résolutions adoptées, se résument comme suit.

Le Conseil d'administration était composé de :

M^{me} Lucie Forget, pht, M.A., présidente et directrice générale (2008)

M^{me} Liliane Asseraf-Pasin, pht, Montréal (2008)

M^{me} Chantal Besner, pht, Montréal (2008)

M. Stéphane Brassard, pht, Saguenay – Lac-St-Jean – Côte-Nord (2007)

M^{me} Annie Charland, pht, Abitibi-Témiscamingue – Nord-du-Québec (2008)

M^{me} Marie-Claude Fournier, pht, Bas-St-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (2006)

M^{me} Isabelle Garceau, pht, Mauricie – Centre-du-Québec (2007)

M. François Grégoire, pht, Laval (2008)

M. Gilbert Litalien, pht, Outaouais (2007)

M. Denis Pelletier, pht, Estrie (2007)

M. Uriel Pierre, pht, Montréal (2008)

M. Mario Regnière, pht, Québec (2006)

M^{me} Danielle Richer, pht, Montérégie (2006)

M^{me} Audrey Robitaille, pht, Chaudière-Appalaches (2006)

M. Sylvain St-Amour, pht, Laurentides-Lanaudière (2006)

M. Richard Brault, T.R.P., Chaudière-Appalaches – Bas-St-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine – Capitale Nationale (2007)

M^{me} Maryse Brouillette, T.R.P., Estrie-Outaouais – Mauricie-Centre du Québec (2008)

M^{me} Karel Larin, T.R.P., Laval – Abitibi-Témiscamingue – Nord-du-Québec (2006)

M^{me} Isabelle Pelletier, T.R.P., Montréal (2006)

M^{me} Jocelyne Matton, T.R.P., Laurentides-Lanaudière – Montérégie (2007)

M^{me} Lisette Lavoie, T.R.P., Saguenay – Lac-St-Jean – Côte-Nord (2008)

M. Michel A. Gougeon, remplacé par M. Denys Duchaine (2007)

M. Origène Corriveau (2007)

M. Raoul Desmeules (2006)

M^{me} Marielle Tremblay (2008)

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'ORDRE :

M^{me} Louise Bleau, pht, D.É.S.S.

Le personnel de l'Ordre était composé de :

M^{me} Lucie Forget, pht, M.A., présidente et directrice générale

M^{me} Louise Bleau, pht, D.É.S.S., secrétaire générale et directrice des services professionnels

M. Gaétan Coulombe, pht, M.A.P., directeur de l'amélioration de l'exercice

M^{me} Dominique Serre, B.A.A., directrice des services administratifs

M^{me} Louise-Marie Dion, pht, syndique

M^{me} Sylvie Bérard, secrétaire de la formation continue

M^{me} Rosane Bigras, secrétaire à la Direction de l'amélioration de l'exercice

M^{me} Judith Brillant, syndique adjointe et chargée de projets, T.R.P.

M^{me} Helene Brosseau, secrétaire de la secrétaire générale et directrice des services professionnels

M^{me} Louise Courtois, chargée de dossiers à l'admission

M^{me} Mélanie Dalpé, secrétaire de l'inspection professionnelle

M^{me} Julie Desrosiers, réceptionniste secrétaire

M^{me} Manon Di Giacomo, commis à la Direction de l'amélioration de l'exercice

M^{me} Annick Dumouchel, secrétaire du Bureau du syndic et des affaires juridiques

M^{me} Jenny Ferland, chargée de dossiers à l'inspection professionnelle

M^{me} Danielle Huet, agente de communication

M^{me} Linda Labelle, coordonnatrice de la formation continue

M^{me} Andrée Lachaine, adjointe à la direction générale

M^{me} Lyne L'Archevêque, adjointe administrative

M^e Julie Martin, avocate

M^{me} Isabelle Nadeau, coordonnatrice de l'inspection professionnelle et secrétaire du Comité de l'inspection professionnelle

M. Serge Orzes, chargé de projets, pht

M^e Louise Richard, syndique adjointe et avocate

M. Alain Rousseau, chargé de dossiers à la formation continue

M^e Marie-France Salvat, avocate et secrétaire du Conseil de discipline

Principales résolutions 2008-2009

- Décision de permettre à trois membres de l'Ordre de se faire entendre devant le Conseil d'administration ou le Comité exécutif de l'Ordre suite à des recommandations du Comité d'inspection professionnelle
- Audience de deux membres devant le Conseil d'administration de l'Ordre suite à des recommandations du Comité d'inspection professionnelle.
- Décision d'imposer des cours et/ou des stages à trois membres de l'Ordre, suite à des recommandations du Comité d'inspection professionnelle.
- Décision d'imposer à un membre de suivre un cours suite à une recommandation du Conseil de discipline.
- Étude des recommandations des membres présents à l'Assemblée générale annuelle 2008.
- Décision d'obliger le maître de stage à contre signer les notes écrites aux dossiers des patients par les étudiants sous leur supervision.
- Décision de demander au Comité d'inspection professionnelle d'utiliser les anciennes grilles d'évaluation pour les thérapeutes en réadaptation physique.
- Décision que l'Ordre prenne fait et cause pour ses dirigeants et couvre ce risque par une assurance appropriée.
- Décision de revoir la structure organisationnelle de l'Ordre et son programme de mise en œuvre.
- Accord de principe pour le projet de coaching tenant compte des réserves émises et délégation de M^{mes} Liliane Asseraf-Pasin et Chantal Besner ainsi que de M. Mario Regnière, à titre de personnes consultatives dans la poursuite des travaux, auprès de la Direction de l'amélioration de l'exercice et du Service d'inspection professionnelle.
- Adoption des états financiers vérifiés au 31 mars 2008.

- Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2009-2010.
- Adoption de l'annexe du document *Lignes directrices pour l'enseignement clinique/stages dans le cadre du programme de Techniques de réadaptation physique*.
- Adoption du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*.
- Adoption du *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de physiothérapeute hors du Québec qui donnent ouverture au permis de physiothérapeute délivré par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* dans sa version française et anglaise.
- Décision de retourner en consultation auprès de tous les membres de l'Ordre pour le *Règlement sur l'exercice de la physiothérapie en société*.
- Décision d'accepter les orientations proposées par l'Office des professions du Québec pour la réécriture du projet de *Règlement de formation continue obligatoire*.
- Décision de circonscrire le moratoire sur les points 1 et 2 du document *L'Intervention du T.R.P.*, à la clientèle visée au premier alinéa de l'article 4 du *Décret d'intégration des thérapeutes en réadaptation physique à l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec*, et ce, en Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD).
- Décision de former un sous-comité du Conseil d'administration pour se pencher sur le continuum Décret en règlement afin d'assurer la bonne marche des travaux dans ce dossier.
- Recommandation aux membres réunis en assemblée générale annuelle de retenir les services de la firme de vérificateurs comptables de M. Michel Forand pour l'année 2008-2009.
- Décision de mandater la Direction de l'amélioration de l'exercice en collaboration avec la Coordination de la formation continue afin de procéder à la rédaction d'un document qui nous amène à revoir en entier la *Politique de formation continue*.
- Décision, à la majorité, de reconduire, dans le cadre de la *Politique de formation continue*, la période de référence 2006-2009 pour une autre période de trois ans, soit 2009-2012.
- Décision, à l'unanimité, de prolonger, dans le cadre de la *Politique de formation continue*, la période de référence 2006-2009 d'une année et de prévoir une autre période pour 2010-2013.
- Renouvellement du mandat des inspecteurs enquêteurs du Comité d'inspection professionnelle pour une période d'un an.
- Renouvellement du mandat de M^{mes} Judith Soicher, Martine McMahon, Michèle Giguère et Carolle Lavallée, à titre de membres du Comité d'inspection professionnelle, pour un mandat de deux ans.
- Nomination de la présidente et directrice générale ainsi que de la personne détenant le poste de chargé de projets à la direction des services professionnels à titre de membres du Comité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique.
- Nomination de M. François Grégoire-Giroux à titre d'administrateur / physiothérapeute de la région de Montréal pour un mandat se terminant en mai 2011.
- Nomination de M^{mes} Lucie Forget et Louise Bleau à titre de représentantes de l'Ordre à l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie.
- Nomination de M^{me} Lyne Tremblay et de M. Hugo Rioux, à titre de membres du Comité de révision des plaintes, pour un mandat de trois ans.
- Nomination des M^{mes} Annie Charland et Isabelle Garceau à titre de membres du Comité d'orientation du Colloque 2009 de l'Ordre.
- Nomination de M. Jacques Guimond à titre de membre du Comité de discipline, pour un mandat débutant le 5 juin 2008 et se terminant le 31 mars 2010, pour siéger lors d'audiences disciplinaires.
- Nomination de M. Marc Francoeur à titre de membre du Comité de révision de l'Ordre.

- Adoption de l'attribution de bourses et subventions en recherche clinique ainsi que de l'attribution de bourses de l'Ordre
- Motion de félicitations adressée à M^{me} Louise Bleau pour sa nomination à titre de membre du Comité exécutif de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie.
- Motion de félicitations et de remerciements adressée à M. Paul Castonguay, président et directeur général de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec de 2001 à 2008 pour la représentation et le rayonnement apportés grâce au travail accompli, à titre de président de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie.

Louise Bleau

Louise Bleau
Secrétaire générale

Assemblée générale annuelle

- Date :** 26 septembre 2008
- Lieu :** Hôtel Hyatt Regency, salle Hospitalité, Montréal
- Membres présents :** 212 membres
- Sujets :** Rapports sur les élections, de la présidence, des activités du Bureau et du Comité administratif, du Comité de la recherche clinique en physiothérapie et des états financiers 2007-2008
- Nomination des vérificateurs pour l'année 2008-2009
- Les membres déposent onze (11) recommandations au Conseil d'administration.

Louise Bleau
Secrétaire générale



● ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

Chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre, le Comité exécutif a tenu, au cours du 32^e Conseil d'administration, 2 réunions régulières et au cours du 33^e Conseil d'administration, 5 réunions régulières et 2 réunions extraordinaires. Elles se sont toutes déroulées dans le respect des obligations de l'Ordre prévues au *Code des professions*.

Ces réunions ont permis de traiter des priorités de l'Ordre, de prendre les décisions qui s'imposaient dans les dossiers importants pour la protection du public et l'avenir de la profession et de gérer les dossiers de nature plus administrative. En plus des résolutions courantes, les faits saillants de la période et les résolutions adoptées par le Comité exécutif, se résument comme suit.

Le Comité exécutif était composé de :

M^{me} Lucie Forget, pht, M.A., présidente
et directrice générale

M^{me} Louise Bleau, pht, D.É.S.S., secrétaire générale

M^{me} Danielle Richer, pht, vice-présidente /
physiothérapeute

M. Richard Brault, T.R.P., vice-président /
thérapeute en réadaptation physique

M^{me} Annie Charland, pht, trésorière

M. Raoul Desmeules, administrateur nommé

Principales résolutions 2008-2009

- Le Comité exécutif a adopté les résolutions permettant d'émettre des nouveaux permis, des permis temporaires, des permis restrictifs temporaires ainsi que de radier des membres selon leur désir ou pour non-paiement de la cotisation.
- Décision d'entériner les recommandations du Comité d'admission à l'égard des candidats étrangers et des demandes de réinscriptions après plus de trois (3) ans d'absence au Tableau des membres et des demandes de permis plus de trois (3) ans après la délivrance du diplôme.
- Adoption de l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle 2008.
- Changement de statut de thérapeute en réadaptation physique pour celui de physiothérapeute pour 17 membres.
- Décision de désigner la secrétaire générale pour signer le *Protocole d'entente concernant le Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'œuvre (FAMMO)*.
- Décision de renouveler l'assurance responsabilité professionnelle avec La Capitale.
- Approbation des recommandations du Comité d'évaluation des formations dans le cadre du *Programme de formation continue de l'Ordre*, tant pour les formations que pour les demandes de dispense.
- Adoption d'un moratoire sur les deux premières parties du document *L'Intervention du T.R.P.* jusqu'en septembre 2008.
- Nomination de M^{me} Anic Sirard, physiothérapeute, pour siéger au sein du Comité d'évaluation en formation (CÉF).

- Décision de nommer M^{me} Michèle Giguère récipiendaire du Prix d'excellence de l'Ordre pour l'ensemble de sa carrière à l'Université Laval ainsi qu'au CHUQ-Pavillon CHYL, au Comité d'inspection professionnelle et à titre de conférencière dans plusieurs événements de physiothérapie.
- Décision de nommer M^{me} Johanne Goldberg récipiendaire du Prix Engagement / physiothérapeute, pour son implication au sein du Comité de recherche clinique depuis les débuts de ce dernier.
- Décision de nommer M^{mes} Line Barriault et Johanne Thériège récipiendaires du Prix Engagement / thérapeute en réadaptation physique, pour leur implication au sein du Service d'inspection professionnelle, à titre d'inspecteurs, depuis plusieurs années.
- Décision de proposer la candidature de M. Eric Bourdeau pour recevoir le Prix Mérite 2008 du CIQ.
- Embauche d'une secrétaire à la Direction de l'amélioration de l'exercice.
- Motion de félicitations à toute l'équipe de la Direction de l'amélioration de l'exercice pour l'excellence du travail accompli dans la réalisation de la Journée thématique 2008 de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec dont le thème était : Les conditions associées : Un risque à calculer.

Louise Bleau

Louise Bleau
Secrétaire générale



● RAPPORT DES DIRECTIONS

Bureau de la syndique

M^{me} Louise-Marie Dion, pht, syndique

M^{me} Judith Brillant, T.R.P., syndique adjointe

M^{me} Nicole Charlebois-Refae, pht, M.A., syndique adjointe

M^{me} Ruth Perreault, pht, syndique adjointe

M^{me} Louise Richard, T.R.P., syndique adjointe

M^{me} Annick Dumouchel, secrétaire du Bureau du syndic et des Affaires juridiques

Mandat

Le *Code des professions* confie au syndic le mandat de faire enquête suite à toute information selon laquelle un(e) physiothérapeute ou un(e) thérapeute en réadaptation physique aurait commis une infraction aux dispositions de ce *Code* ou aux règlements de l'Ordre.

Activités

Le Bureau du syndic a analysé les différends qui présentaient des interrogations concernant le *Code des professions* ou la réglementation de l'Ordre ; quarante-deux (42) nouveaux dossiers ont fait ou feront l'objet d'une enquête. De ces enquêtes, vingt-neuf (29) impliquent des physiothérapeutes et treize (13) concernent des thérapeutes en réadaptation physique. On note une diminution de 40 % des demandes d'enquête comparativement à l'année antérieure ; par contre certaines enquêtes sont longues et exhaustives, particulièrement lorsqu'elles ont trait à des allégations d'activités frauduleuses ou de nombre abusif de traitements.

En cours d'année, le Bureau du syndic a soumis au Comité d'inspection professionnelle le cas de cinq (5) physiothérapeutes pour lesquels il avait des motifs de croire que la compétence devait faire l'objet d'une vérification ou d'une enquête. D'autre part, le Comité d'inspection professionnelle a acheminé quatre (4) signalements au Bureau du syndic dans le cas de un(e) (1) physiothérapeute et de trois (3) thérapeutes en réadaptation physique.

Le Bureau du syndic a tenu une journée de rencontre à l'interne, soit le 28 novembre 2008 dans des buts de formation et afin de discuter stratégie et orientation.

Des sessions de formation sur la déontologie ont été offertes aux étudiants dans les trois maisons d'enseignement universitaires par M^{me} Louise-Marie Dion, syndique, pht, et au niveau collégial par M^{me} Louise Richard, syndique adjointe, T.R.P., au CÉGEP François-Xavier Garneau.

M^{mes} Louise-Marie Dion, Judith Brillant ont participé à six (6) rencontres, dont cinq (5) en compagnie présidentielle, tenues à l'échelle provinciale à la demande d'intervenants du réseau de la santé ou de membres de l'OPPQ, particulièrement pour le suivi de l'application du *Décret concernant l'intégration des thérapeutes en réadaptation physique à l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec*.

Nature des signalements ou allégations ayant fait l'objet d'une enquête

N. B. : Certains dossiers peuvent faire l'objet d'une enquête sur la possibilité de plus d'une infraction.

Actes dérogatoires à la dignité de la profession	4
Actes professionnels non dispensés	1
Compétence	8
Infraction à l'article 4 du <i>Décret d'intégration</i>	11
Infraction à caractère sexuel	7
Règlement sur la publicité	3
Règlement sur la tenue des dossiers	1
Respect des limites de connaissances et aptitudes	1
Rupture du lien de confiance	2
Procurer ou faire procurer avantage injustifié	2
Multiplication injustifiée d'actes professionnels	1
Obligation de remettre les documents requis	1

Origine des signalements ou allégations ayant fait l'objet d'une enquête

Bureau du syndic	9
Client(e), famille ou mandataire	20
Collègue	3
Comité d'inspection professionnelle	5
Employeur	3
Employé	1
Maison d'enseignement	1
TOTAL	42

Suivi des demandes d'enquête

Dossiers actifs au 31 mars 2008	44
Nouveaux dossiers au cours de l'exercice	42
TOTAL	86

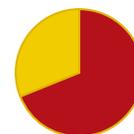
Dossiers fermés sans porter plainte	40
Dossiers réglés en conciliation	1
Plaintes disciplinaires déposées	17
Dossiers actifs au 31 mars 2009	28
TOTAL	86

Données statistiques

Les 42 dossiers d'enquête ouverts au cours de l'exercice concernent :

CATÉGORIE DE PERMIS :

29 physiothérapeutes
13 thérapeutes en réadaptation physique



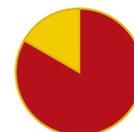
SEXE :

17 hommes
25 femmes



MILIEU DE PRATIQUE :

privé : 35
public : 7



DEMANDE DE RÉVISION

Un (1) dossier a fait l'objet d'une demande de révision à la suite de la décision du syndic de ne pas loger de plainte disciplinaire.

PLAINTES DISCIPLINAIRES

Dix-sept (17) plaintes ont été déposées en cours d'exercice par le Bureau du syndic devant le Comité de discipline, dont sept (7) concernaient des physiothérapeutes et dix (10) des thérapeutes en réadaptation physique.

CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES

Aucune demande à ce chapitre n'a été reçue.

USURPATION DU TITRE

Aucune enquête n'est en cours sous cette rubrique.

PRATIQUE ILLÉGALE DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES RÉSERVÉES AUX MEMBRES DE L'OPPQ

Aucune enquête n'est en cours sous cette rubrique.

Direction des services professionnels

Rapport de la directrice des services professionnels

M^{me} Louise Bleau, pht, D.É.S.S., secrétaire générale et directrice des services professionnels

M^{me} Judith Brillant, T.R.P., chargée de projets, thérapeute en réadaptation physique

M^{me} Hélène Brosseau, secrétaire de la secrétaire générale et directrice des services professionnels

M^{me} Danielle Huet, B.A., agente de communication

M^{me} Andrée Lachaine, secrétaire de direction

M^{me} Julie Martin, avocate

M. Serge Orzes, pht, D.É.S.S., chargé de projets, physiothérapeute

M^{me} Louise Richard, T.R.P., avocate

M^{me} Marie-France Salvat, avocate

Cette direction a assuré le support nécessaire à différents comités de l'Ordre notamment, au Comité de recherche clinique en physiothérapie, au Comité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique, etc. Cette direction, en plus d'organiser le colloque et l'assemblée générale annuelle, a également été responsable du service des communications de l'Ordre, elle a vu à la parution du *Physio-Québec Web*, du *Physio-Québec Express* et des brochures et dépliants (fiches-conseils) de l'Ordre.

CHARGÉS DE PROJETS

DOSSIERS PROFESSIONNELS

- Participation aux travaux du Comité d'orientation du Colloque 2009 : *L'organisation du travail en physiothérapie : se mobiliser au profit du client et de la population!*
- Collaboration aux travaux relatifs à la compréhension du Décret et du document *L'intervention du T.R.P.* ;
- Support aux travaux relatifs à la l'écriture du Décret en règlement (94 m) ;

- Rencontres avec les cinq maisons d'enseignement collégial quant au développement de standards de pratique pour les thérapeutes en réadaptation physique à l'automne 2008 ;
- Travail sur le document *Participation d'une tierce personne en complément au traitement de physiothérapie* ;
- Support au Comité d'étude sur le diagnostic en physiothérapie qui a tenu 3 réunions ;
- Participation aux travaux du *Groupe de pilotage en réadaptation physique* visant à identifier des mesures pour faire face au défi de la main-d'œuvre dans ce secteur ;
- Support pour certains dossiers des communications ;
- Présentation aux finissants de l'Université d'Ottawa (en support à M^{me} Bleau).

REPRÉSENTATIONS

- Membre Conseil d'administration du Conseil québécois d'agrément (CQA) ;
- Membre du Comité d'orientation de l'Agence d'Évaluation des Technologies et des Modes d'Intervention en Santé (AETMIS) ;
- Lancement officiel du continuum baccalauréat - maîtrise professionnelle de l'Université Laval ;
- Participation à deux rencontres de M^{me} Forget avec la CSST ;
- Rencontre de réflexion dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique ministériel 2010-2015 à Québec.

PARTICIPATION À DES COLLOQUES

– CONGRÈS – JOURNÉES SCIENTIFIQUES

- Journée scientifique 2008 du REPAR, tenue à Montréal, sous le thème « La pratique factuelle en réadaptation » ;
- Journée thématique de la formation continue de l'OPPQ : *Les conditions associées ; un risque à calculer* ;
- 17^e Congrès international sur les soins palliatifs ;

- Le 2^e Rendez-vous de la gestion des maladies chroniques *De la prévention au suivi* ;
- Symposium d'orthopédie de l'ACP sous le thème *L'art de la déduction*, tenu à Montréal.

Affaires juridiques

Les avocates des services juridiques ont un rôle de conseil auprès des différentes directions et des divers comités de l'Ordre. Elles voient également à la rédaction et à la révision des règlements ainsi qu'aux obligations légales de l'Ordre.

La révision de l'ensemble de la réglementation de l'Ordre se poursuit. Tout d'abord, l'année 2008-2009 a été marquée par l'entrée en vigueur de trois nouveaux règlements, soit le *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de délivrance d'un permis de physiothérapeute ou de thérapeute en réadaptation physique* et le *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées en physiothérapie*. Le troisième, soit le *Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par les membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*.

Trois règlements ont également cheminé à l'Office des professions du Québec et sont en attente de l'approbation par le gouvernement, qui devrait se faire au cours du prochain exercice financier, soit le *Règlement sur le comité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique*, le *Règlement modifiant le règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit au permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* et le *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes*.

Les travaux relatifs au projet de *Règlement sur l'exercice de la physiothérapie en société* se sont poursuivis. Le projet de règlement a fait l'objet d'une première consultation auprès des membres. Par la suite, les commentaires recueillis lors de ladite consultation ont été présentés au Conseil d'administration qui a autorisé des modifications au projet de règlement pour le soumettre de nouveau à une consultation auprès des membres. Les avocates ont tenu des réunions de travail avec les

représentants de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec et de la Fédération de la physiothérapie en pratique privée du Québec. Les travaux se poursuivront au cours du mandat 2009-2010.

Les avocates ont aussi participé à la rédaction du *Règlement sur les catégories de permis délivré par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*. Les travaux se poursuivront au cours du prochain mandat.

Le cours en ligne sur le cadre juridique entourant la pratique de la physiothérapie au Québec a été offert aux membres à deux reprises au cours du mandat 2008-2009.

Le service juridique a également effectué une présentation sur les aspects juridiques de la profession de physiothérapeute et de thérapeute en réadaptation physique, dans le cadre du cours « Introduction à la pratique de la physiothérapie au Québec pour les candidats formés à l'étranger ».

Les avocates ont aussi contribué à finaliser l'ensemble des procédures nécessaires à l'application du Régime d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels applicable aux ordres professionnels. Elles conseillent maintenant l'Ordre au sujet des demandes présentées par les membres et le public.

Les avocates continuent à suivre l'ensemble des travaux faits par le Conseil interprofessionnel du Québec et le Commissaire au lobbyisme du Québec concernant les obligations des ordres professionnels en regard de la Loi sur le lobbyisme.

Les nouvelles dispositions du *Code des professions* (Loi 75) ont amené un changement dans la désignation de différentes instances des Ordres. Le Bureau est devenu le Conseil d'administration (CA), le Comité administratif est devenu le Comité exécutif (CE) et le Comité de discipline est maintenant désigné sous le nom de Conseil de discipline.

Communications

Le service des communications contribue au rayonnement de l'Ordre auprès du public, de ses membres et dans l'ensemble du réseau de la santé. Ce service chapeaute les activités de visibilité, les campagnes de

promotion et d'affaires publiques ainsi que toute forme de publicité. Son rôle est de collaborer à l'organisation de tout événement visant à la promotion des professions de physiothérapeute et de thérapeute en réadaptation physique.

Le service des communications est responsable de la revue *Web Physio-Québec* ainsi que de tous les documents promotionnels, tels les brochures, les affiches et les dépliants. Il coordonne également la production du rapport annuel de l'Ordre. De plus, le service des communications s'occupe du site Web de l'Ordre et il contribue à sa mise à jour.

CAMPAGNE PROMOTIONNELLE ANNUELLE

L'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec a lancé une campagne promotionnelle au printemps 2008 en diffusant quatre annonces radiophoniques sur les ondes de 98,5 FM, Rythme FM et Cité rock détente, et ce, aux heures d'affluence. Cette diffusion a été répétée à l'automne 2008. Ces publicités réfèrent les auditeurs au site Web de l'Ordre où les gens peuvent répondre directement à cinq physiotests. Au cours des mois de juin et juillet 2008, la publicité télévisuelle en version 30 secondes a été diffusée en région à CBVT Québec, CBOFT Ottawa, CJBRT Est du Québec, CKRN Rouyn-Noranda et CKRT Rivière-du-Loup.

LE TOUR CIBC DU CENTRE DE CANCÉROLOGIE FONDATION CHARLES-BRUNEAU-OPPO

L'Ordre commanditait les casquettes, sur lesquelles apparaissait l'adresse du physiotest, et les casques de protection des cyclistes, ce qui a donné une excellente visibilité dans les médias écrits et à TVA. Monsieur Hugo Rioux, faisait partie du peloton du Tour et était le porte-parole officiel de l'Ordre. L'Ordre a remis 25 000 \$ à la Fondation Centre de cancérologie Charles-Bruneau.

SEMAINE DE LA PHYSIOTHÉRAPIE 2008

Du 22 au 29 septembre 2008, avait lieu la Semaine de la physiothérapie. Au cours de cette semaine trois publicités radiophoniques ont été sur les ondes de 98,5 FM, Rythme FM et Cité rock détente. Merci à tous les membres qui chaque année se prêtent au jeu des relations médias.

SITE WEB DE L'OPPO

Le site Web de l'Ordre est vraiment devenu le vecteur de communication prioritaire entre l'Ordre, la population et les membres. Les petites annonces, les publicités encadrées, les actualités, les événements ainsi que les divers secteurs d'activités de l'Ordre s'inscrivent dans une mouvance continue et, de ce fait, contribuent à maximiser le lot d'informations en temps réel à diffuser aux membres et à la population. Il y a de plus en plus de membres branchés, près de 4 200, qui reçoivent le *Physio-Québec express*.

Direction de l'amélioration de l'exercice

Rapport du directeur de l'amélioration de l'exercice

M. Gaétan Coulombe, pht, M.A.P.,
directeur de l'amélioration de l'exercice

M^{me} Isabelle Nadeau, pht, M.A.,
*coordonnatrice de l'inspection professionnelle
secrétaire du Comité d'inspection professionnelle*

M^{me} Linda Labelle, pht, D.S.A., *coordonnatrice
de la formation continue*

M^{me} Jenny Ferland, T.R.P., *chargée de dossiers
à l'inspection professionnelle*

M. Alain Rousseau, T.R.P., *chargé de dossiers à
la formation continue*

M^{me} Rosane Bigras, *secrétaire à la direction
de l'amélioration de l'exercice*

M^{me} Mélanie Dalpé, *secrétaire de
l'inspection professionnelle*

M^{me} Sylvie Bérard, *secrétaire de
la formation continue*

M^{me} Manon Di Giacomo, *commis à la direction
de l'amélioration de l'exercice*

La Direction de l'amélioration de l'exercice (D.A.E.) assume le développement et l'opérationnalisation des dossiers en lien avec la pratique des membres. Visant principalement la compétence des membres, elle en

assure donc l'évaluation par l'inspection professionnelle et le maintien par la formation continue. C'est en décembre 2008, que M^{me} Manon Di Giacomo s'est jointe à l'équipe de la Direction de l'amélioration de l'exercice au poste de commis à la D.A.E.

L'élaboration des grilles d'équivalence, pour les formations traitant de l'utilisation des aiguilles sous le derme, offertes à l'extérieur de l'Ordre, s'est poursuivie. Les comités *ad hoc* n'ont pas été actifs durant ce mandat.

Au cours du dernier mandat, la conception du programme informatique gérant le cumul individuel des heures de formation continue (HFC) des membres a été en chantier. C'est en décembre 2008 que les membres ont pu avoir accès à leur relevé individualisé via le site Internet de l'Ordre. Une lettre a donc été envoyée à chacun des membres les avisant de l'état de leur dossier de formation continue ainsi que de leur code d'accès personnalisé pour accéder à leur relevé des HFC.

Il y a eu poursuite de l'écriture du projet de règlement de formation continue obligatoire qui a été ajusté suite à la réception des commentaires préliminaires de l'Office des professions, le 17 juillet 2008. Le projet de règlement est actuellement en attente en raison de la révision de la *Politique de formation continue* demandée par le Conseil d'administration au terme de la première période de référence de ladite *Politique*.

La journée thématique de la formation continue 2008 « Les conditions associées : un risque à calculer » a été présentée à deux reprises, soit le 16 mai, à Québec et le 6 juin, à Montréal. Plus de 728 membres y ont assisté.

Une importante réflexion a été amorcée sur l'inspection professionnelle, et un document conçu par la Direction de l'amélioration de l'exercice et le Comité d'inspection professionnelle a été déposé au Conseil d'administration de novembre 2008, en lien avec cette réflexion.

Diverses présentations ont été faites dans certaines maisons d'enseignement (collégiale et universitaire) dans le but d'informer les futurs membres sur le rôle de la Direction de l'amélioration de l'exercice.

Dans le souci de suivre les courants actuels dans différents domaines de la physiothérapie, la D.A.E. a participé à quelques activités, notamment le Symposium d'orthopédie à Montréal en septembre 2008, ainsi que

le lancement du site *Electrologic* de l'Université de Montréal, en novembre 2008.

La D.A.E s'est aussi impliquée dans différents dossiers de nature nationale et internationale. En effet, M. Coulombe, directeur de l'amélioration de l'exercice, a participé à l'*Essential Competency Profile Working Group* du NPAG (Groupe Consultatif National en Physiothérapie), les 9 et 10 janvier 2009 à Toronto, qui actualisait les différentes compétences essentielles du physiothérapeute à travers le Canada. Il s'est joint aussi à la présidente et directrice générale, M^{me} Lucie Forget, ainsi qu'à la secrétaire générale et directrice des services professionnels, M^{me} Louise Bleau, pour une journée d'échanges sur la manipulation vertébrale avec le *College of physiotherapists of Ontario*.

De plus, M. Coulombe a agi comme conférencier lors du Congrès annuel de l'Association canadienne de physiothérapie qui s'est tenu du 29 mai au 1^{er} juin 2008, ainsi qu'aux journées de l'Institut national de kinésithérapie (INK) à Paris, les 3 et 4 octobre 2008 où il a présenté les lignes directrices en rééducation périnéale et pelvienne au Québec.

Coordination de la formation continue

M. Gaétan Coulombe, pht, M.A.P.,
directeur de l'amélioration de l'exercice

M^{me} Linda Labelle, pht, D.S.A., *coordonnatrice de la formation continue et responsable du CÉF*

M. Alain Rousseau, T.R.P., *chargé de dossiers à la formation continue*

M^{me} Sylvie Bérard, *secrétaire de la formation continue*

La Coordination de la formation continue est responsable notamment de la planification, de l'évaluation, de l'organisation, de la mise en application et du suivi des activités de formation continue proposées dans le *Programme de la formation continue (Programme)*, dans le but d'aider au maintien et au développement de la compétence des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique.

Un *Programme* 2008-2009 en ligne permettant son actualisation en temps réel a été présenté aux membres.

Ce Programme comptait 57 formations différentes dont plusieurs furent offertes plus d'une fois. Au total, 133 activités de formation continue ont été offertes (une hausse de huit activités par rapport à 2007-2008) : 102 de ces activités ont été données pour une parti-

cipation totale de 1597 membres (une hausse de 168 membres par rapport à 2007-2008) et 31 ont dû être annulées (10 par manque d'inscriptions). Le tableau suivant présente les activités ayant eu lieu au cours de l'année financière 2008-2009 :

Activités tenues de formation continue facultative organisée par l'Ordre	Durée de l'activité* (nombre d'heures)	Nombre de prestations	Nombre de participants
Activités pour pht et TRP			
Affections rhumatismales inflammatoires et physiothérapie : pratique fondée sur des données probantes	13	2	29
Application de l'ergonomie à la physiothérapie - Prog FC 07-08	14	1	12
Application de l'ergonomie à la physiothérapie - Prog FC 08-09	15	1	20
Cadre juridique entourant la pratique de la physiothérapie au Québec	12	3	47
Comment lire un article scientifique : développer un œil critique	5.5	2	25
Douleur vécue par la personne âgée souffrant de démence : intervention en physiothérapie	13	1	20
Électrothérapie - Module 1 : Courants de basses et moyennes fréquences	9	1	12
Électrothérapie - Module 2 : Ultrasons, laser, stimulations vibratoires de basses fréquences (pht-TRP) - Prog. FC 07-08	7.5	1	19
Électrothérapie - Module 2 : Ultrasons, laser et stimulations vibratoires de basses fréquences (TRP) - Prog. FC 07-08	7.5	1	12
Électrothérapie - Module 2 / Mise à jour théorique et applications pratiques Partie A : Ultrasons, laser, stimulations vibratoires de basses fréquences (pht et TRP)	7	2	36
Électrothérapie - Module 2 / Mise à jour théorique et applications pratiques Partie B : Électrostimulation diagnostique et électrostimulations du muscle dénervé (pht seulement)	7	1	1
Électrothérapie - Module 3 : Agents physiques thérapeutiques : technologies en émergence au Québec	14	2	15
Force musculaire et dynamomètres manuels : concepts de base et applications pratiques	17.5	1	12
Interroger Internet pour répondre à des besoins cliniques en physiothérapie : c'est possible, facile et rapide! (Prog. FC 07-08)	10	3	60
Interroger Internet pour répondre à des besoins cliniques en physiothérapie : c'est possible, facile et rapide! (Prog. FC 08-09)	12	3	54
Obstacles biopsychosociaux à la récupération Partie 1 : Identification et interventions en physiothérapie (pht-TRP)	6.5	7	98
Session pratique de Taping	7	6	120
Utilisation des ultrasons dans le traitement des fractures	8	6	72

Activités tenues de formation continue facultative organisée par l'Ordre	Durée de l'activité* (nombre d'heures)	Nombre de prestations	Nombre de participants
Activités pour pht			
Administration de l'évaluation de l'adulte hémiparétique selon Chedoke McMaster	6.5	1	23
Articulation temporo-mandibulaire : évaluation et traitement en physiothérapie (Formation de base)	14	2	38
Chute et troubles de l'équilibre chez la personne âgée - Partie 1 : Connaissances de base et évaluation	13	4	81
Coude au sein du quadrant supérieur	20.5	2	42
Données probantes et démarche clinique en physiothérapie cardiorespiratoire : fondements et actualisation	18	1	13
Dysfonctions de stabilité statique et dynamique de la colonne cervicale moyenne Partie 1 : Évaluation	17	2	28
Dysfonctions de stabilité statique et dynamique de la colonne cervicale moyenne Partie 2 : Analyse et traitement	14	2	24
Évaluation des affections orthopédiques vertébrales... du subjectif jusqu'au plan de traitement !	26	3	39
Évaluation et traitement de la région cervicale : mise à jour des données probantes	10	2	37
Évaluation et traitement de la région cervicale supérieure : thérapie manuelle et exercices	17	2	33
Formation de base en uro-gynécologie - Rééducation périnéale et pelvienne en physiothérapie	25	1	12
Introduction à la rééducation vestibulaire	19.5	5	77
Pathologies discales : évaluation et traitement en physiothérapie (pht)	19.5	2	40
Pathologies musculosquelettiques de l'épaule et physiothérapie : Intervention en physiothérapie (pht)	25.5	1	12
Pathologies musculosquelettiques du genou : intervention en physiothérapie (pht)	20	2	21
Plaies : interventions en physiothérapie Partie 1 : Évaluation, prévention et traitements de base	19.5	1	14
Problématiques musculosquelettiques de la grossesse et du post-partum : intervention en physiothérapie	15.5	2	40
Prothèse totale de hanche, prothèse totale de genou et enclouage de hanche : évaluation, traitement et complications (pht)	7	1	20
Raisonnement clinique en rééducation vestibulaire	13	1	11
Torticolis / plagiocéphalie : intervention en physiothérapie	13	1	29
Vigilance en orthopédie vertébrale sur la moelle spinale et la queue de cheval : Examen et diagnostic différentiel selon l'axe neural	7.5	1	9
Vigilance sur les nerfs crâniens lors de l'examen et du traitement de la colonne cervicale	6.5	2	29

Activités tenues de formation continue facultative organisée par l'Ordre	Durée de l'activité* (nombre d'heures)	Nombre de prestations	Nombre de participants
Activités pour TRP			
Exercices de la grossesse et du post-partum	9	1	18
Interventions auprès de la personne âgée présentant des troubles de l'équilibre	9.5	2	32
Pathologies discales : principes de traitement en physiothérapie (TRP)	17	4	67
Pathologies musculosquelettiques du membre inférieur : intervention en physiothérapie Partie 1 : Genou	20	6	82
Pathologies musculosquelettiques du membre supérieur : intervention en physiothérapie Partie 1 : Épaule	20	2	28
Réadaptation post-AVC de l'adulte en phase séquellaire : approche centrée sur la tâche	13	2	34
TOTAL	621.5	102	1597

Vingt-quatre activités globe-trotters ont été organisées, comparativement à 20 l'année précédente, amenant ainsi nos formateurs à prendre la route du Québec (Montréal, St-Bruno, Nicolet, Valleyfield, St-Hyacinthe, St-Georges-de-Beauce, Chibougamau, Pierrefonds, La Baie, Alma, Laval, Val d'Or, Matane, Chicoutimi, Dolbeau et Montmagny). Quant à la participation aux activités de formation en ligne, elle a plus que doublé en 2008-2009 (248 participants comparativement à 102 en 2007-2008).

La Coordination de la formation continue a assumé le support nécessaire au bon fonctionnement de quatre *Comités ad hoc d'approbation des cours*, durant l'année financière 2008-2009, afin de procéder à l'évaluation de quatre nouvelles activités de formation (deux activités conjointes pour physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique et deux activités pour physiothérapeutes). Elle a aussi organisé la tenue de deux réunions afin de discuter des problématiques observées au niveau de la formation continue en rééducation périnéale et pelvienne et de la restructuration de cette offre de formation. Ce Comité *ad hoc* était constitué des personnes impliquées dans l'offre de formation en rééducation périnéale et pelvienne au *Programme* de l'Ordre.

La Coordination de la formation continue, en partenariat avec la Coordination de l'inspection professionnelle, a organisé, sa deuxième *Journée des formateurs*, qui s'est tenue respectivement les 9 et 20 mars 2009 à Québec et à Montréal. Les inspecteurs, enquêteurs, membres du

Comité d'inspection professionnelle (CIP) et membres du Comité d'évaluation en formation (CÉF) de l'Ordre ont également été conviés à cette formation, dispensée par Louise-Marie Dion, syndique et Julie Martin, avocate, qui portait sur le cadre juridique entourant la pratique de la physiothérapie au Québec.

De plus, durant l'année 2008-2009, la Coordination de la formation continue a continué de collaborer au développement du système informatique relatif à la gestion des données relatives à la *Politique de formation continue (Politique)*, notamment au niveau de l'élaboration du relevé en ligne du cumul des HFC des membres de l'Ordre. Elle a également vu à l'amélioration de la section du site Internet réservée à la *Politique* ainsi qu'à la mise à jour des différents formulaires et guides utilisés par les membres lors des demandes de dispense, d'évaluation des activités de formation, d'attribution de HFC ainsi que de vérification ou de modification du relevé en ligne. La Coordination de la formation continue a également assuré le bon fonctionnement du Comité d'évaluation en formation (CÉF).

Afin de demeurer à jour dans différents secteurs d'activités, M. Alain Rousseau a assisté au Congrès International sur les soins palliatifs tandis que M^{me} Linda Labelle a assisté au Symposium annuel d'Orthopédie ainsi qu'à sa formation pré-symposium « *Clinical Reasoning, L'Art de la déduction* », dispensée par Mark A. Jones.

La Coordination de la formation continue a aussi travaillé conjointement avec le directeur de l'amélioration de l'exercice dans l'organisation de la septième Journée thématique de la formation continue annuelle de l'Ordre : *Les conditions associées : Un risque à calculer*. Le vif intérêt pour cette activité, qui s'est tenue à Québec le 16 mai 2008 et à Montréal le 6 juin 2008, a suscité la participation de 728 membres, soit 488 physiothérapeutes et 240 thérapeutes en réadaptation physique.

L'entente avec la maison de reproduction Copibec conclue en août 2002, a également été reconduite permettant ainsi, aux formateurs, l'utilisation de matériel protégé par la *Loi sur le droit d'auteur* dans le cadre de leur activité de formation.

Coordination de l'inspection professionnelle

M. Gaétan Coulombe, pht, M.A.P.,
directeur de l'amélioration de l'exercice

M^{me} Isabelle Nadeau, pht, M.A.,
*coordonnatrice de l'inspection professionnelle et
secrétaire du Comité d'inspection professionnelle (CIP)*

M^{me} Jenny Ferland, T.R.P., *chargée de dossiers
à l'inspection professionnelle*

M^{me} Mélanie Dalpé, *secrétaire de l'inspection
professionnelle*

La Coordination de l'inspection professionnelle a la responsabilité d'organiser le service de l'inspection en appui au Comité d'inspection professionnelle dans son obligation de surveillance de l'exercice de la profession chez les membres.

Le groupe de travail sur le diagnostic en physiothérapie, présidé par M. Luc J. Hébert, a présenté aux inspecteurs/enquêteurs, au cours d'une journée de rencontre, qui a eu lieu en mai 2008, un document présentant l'état d'avancement des travaux sur le sujet. Les échanges ont été fructueux et le groupe de travail a recueilli les commentaires des inspecteurs/enquêteurs qui auront éventuellement à évaluer la présence et la pertinence du diagnostic en physiothérapie dans les dossiers des physiothérapeutes. De plus, au cours de cette journée, les inspecteurs/enquêteurs ont révisé et commenté les grilles d'évaluation des dossiers de dépistage. Leurs remarques judicieuses ont permis de faire des modifications pertinentes à ces grilles.

Les membres du CIP, ont révisé le guide sur la tenue des dossiers pour la clientèle nécessitant une rééducation périnéale et pelvienne. Le formulaire d'autoévaluation ainsi que la grille d'évaluation des dossiers pour cette même pratique ont également été ajustés. M. Gaétan Coulombe, directeur de l'amélioration de l'exercice, a mis au point un guide complémentaire sur la tenue des dossiers s'adressant aux physiothérapeutes utilisant les aiguilles sous le derme. Il a été soutenu, dans cette tâche, par les membres du CIP. Encore cette année, beaucoup d'efforts ont été consentis au processus d'inspection par indicateurs. Les grilles d'évaluation des dossiers, destinées au travail des inspecteurs, et les grilles d'analyse destinées au travail des membres du CIP ont été améliorées.

Tous les membres de l'équipe d'inspection professionnelle ont travaillé cette année à la rédaction d'un dépliant destiné aux membres inspectés et présentant les principaux aspects de la visite de l'inspecteur. Le dépliant devrait être disponible au cours de l'année 2009-2010. Toute l'équipe a également mis beaucoup d'ardeur à la rédaction d'un document expliquant les exigences du CIP sur la tenue des dossiers ; il devrait être déposé sur le site Web de l'Ordre au cours de l'année 2009-2010.

Une réflexion en profondeur sur l'inspection professionnelle, demandée par les administrateurs, a permis aux membres du CIP de leur exposer leur point de vue sur la philosophie et les mécanismes d'inspection professionnelle actuellement utilisés à l'OPPQ.

FORMATIONS REÇUES

- M^{me} Nadeau, coordonnatrice de l'inspection professionnelle et secrétaire du CIP, ainsi que M. Luis Cyr, membre du CIP, ont participé à une journée de formation organisée par le Conseil Interprofessionnel du Québec (CIQ), qui a eu lieu en avril 2008, dont le sujet portait sur les techniques de rédaction de rapports. Deux de nos inspecteurs ont également profité de cette formation.
- En mai 2008, avait lieu la journée annuelle de l'inspection professionnelle organisée par le CIQ. M^{me} Ferland, chargée de dossier à l'inspection professionnelle, M^{me} Nadeau ainsi que M^e Julie Martin ont assisté à cette journée. Cette rencontre portait sur les outils d'inspection professionnelle utilisés dans les différents ordres.
- En septembre, avait lieu le Congrès International sur les Soins Palliatifs. M^{mes} Ferland et Nadeau, y

ont assisté et ont recueilli des informations qui permettront éventuellement l'élaboration d'un guide sur la tenue des dossiers pour cette clientèle.

- En septembre encore, M^{me} Nadeau a assisté au cours donné par M. Mark Jones dans le cadre du Symposium d'Orthopédie. Ce Symposium a suscité beaucoup d'intérêt au sein des membres de l'OPPQ et a permis une mise à jour des données en orthopédie.
- En mars 2009, conjointement avec l'équipe des formateurs, les membres du CIP et les inspecteurs/enquêteurs ont eu l'opportunité de suivre la version magistrale du cours « Cadre juridique entourant la pratique de la physiothérapie au Québec ». M^{me} Louise-Marie Dion, Syndique et M^e Julie Martin, avocate, ont su maintenir l'intérêt des participants à l'aide des histoires de cas et des exemples en lien avec l'inspection professionnelle. Un cours interactif, qui a suscité beaucoup de questions et de discussions.

FORMATIONS ET PRÉSENTATIONS DISPENSÉES

- M^{me} Isabelle Nadeau a présenté en décembre 2008, pour une troisième année consécutive, une séance d'informations à des candidats formés à l'étranger. Cette rencontre lui a permis de présenter un volet portant sur différents aspects de la pratique de la physiothérapie au Québec, notamment l'inspection professionnelle et la réglementation sur la tenue des dossiers.
- En novembre et février, deux séances d'informations sur la tenue des dossiers ont été données par M^{me} Nadeau ; l'une a eu lieu à l'Université de Sherbrooke, regroupant des étudiants du niveau universitaire, des professeurs et maîtres de stage du Cégep et de l'Université de Sherbrooke ; l'autre séance a eu lieu au Cégep Montmorency s'adressant exclusivement aux professeurs. Ces rencontres visaient à répondre aux besoins des membres soucieux d'améliorer la tenue de leurs dossiers.

Comme on peut le constater, à la lecture de cette courte revue des événements de l'année, le travail de l'équipe d'inspection professionnelle de l'OPPQ est orienté par un constant souci d'ajuster ses outils et ses interventions à la réalité des membres afin de les soutenir dans leur recherche de l'excellence dans la pratique quotidienne de la physiothérapie.

Direction administrative

Rapport de la directrice administrative

M^{me} Dominique Serre, B.A.A.,

directrice administrative

M^{me} Lyne L'Archevêque, adjointe administrative

M^{me} Julie Desrosiers, réceptionniste secrétaire



La Direction des services administratifs joue un rôle essentiel dans le soutien aux différents services de l'Ordre relativement aux ressources financières, à la planification budgétaire, et ce, dans l'optique d'une amélioration constante de la performance financière de l'Ordre.

À ce titre, elle veille à la gestion saine et efficace des ressources financières en dirigeant l'ensemble des opérations reliées à la comptabilité de l'Ordre. Cette Direction soumet aux administrateurs l'information financière pertinente et agit à titre de ressource pour toutes questions d'ordre administratif et comptable.

Par ailleurs, ce service est responsable de la gestion du système informatique et veille à l'optimisation de la performance des appareils ainsi qu'à la sécurité des données informatiques.

De plus, la Direction des services administratifs gère l'ensemble des activités relatives à la réinscription au Tableau des membres, à la production du formulaire d'inscription, au traitement de l'information, à la gestion des cotisations ainsi qu'à l'émission de la carte de membre.

Investie dans la mise à jour des politiques de fonctionnement interne, cette Direction voit à l'application desdites politiques dans le respect des orientations du Conseil d'administration. La gestion des ressources humaines, que ce soit du point de vue des horaires de travail, des vacances, de l'assurance collective, de l'accueil des nouveaux employés, de la gestion d'urgences, relève aussi de la Direction des services administratifs.

● RAPPORT DES COMITÉS LIÉS À LA PROTECTION DU PUBLIC

Comités prévus au Code des professions

Conseil de discipline

M^e Simon Venne, *président*

M^e Jean-Jacques Gagnon (fin de mandat)
président sortant

M^e Marie-France Salvas, *secrétaire*

M^e Julie Martin, **M^{me} Andrée Lachaine**,
secrétaires suppléantes

MEMBRES AYANT SIÉGÉ AU COURS
DE L'EXERCICE 2008-2009

Physiothérapeutes :

M^{me} Renée Audet

M^{me} Marjolaine Boulay

M^{me} Sonia Bureau

M^{me} Michèle Comtois

M^{me} Diane Courtemanche

M^{me} Francine Demers

M. Daniel Gervais

M. Olivier Lemieux-Girard

M^{me} Josée Montreuil

M. Daniel Racine

M^{me} Hélène St-Amand

M. Michel St-Amand

Thérapeutes en réadaptation physique :

M. Claude Beaudoin

M^{me} Guylaine Beaumont

M^{me} Louise Bérubé

M^{me} Sophie Brunet

M^{me} Caroline Coulombe

M^{me} Martine Desbiens

M. Louis Deschênes

M^{me} Nadia Dugas

M^{me} Karyne Marin

M^{me} Nicole Robert-Viens

M^{me} Johanne Rose

M^{me} Gervaise Tardif

MANDAT

Conformément à l'article 116 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26), le Conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément au *Code des professions*.

ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice 2008-2009, dix sept (17) nouvelles plaintes ont été déposées auprès de la secrétaire du Conseil de discipline.

Le Conseil de discipline a tenu vingt-deux (22) audiences au cours de l'année 2008-2009.

LA NATURE DES PLAINTES DONT L'AUDIENCE EST COMPLÉTÉE PAR LE CONSEIL DE DISCIPLINE EST LA SUIVANTE :

Nature de la plainte	Nombre	
	portées par le syndic ou le syndic adjoint	portées par toute autre personne
<ul style="list-style-type: none"> • Acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession ; • Non-respect de l'article 4 du Décret d'intégration ; • Ne pas tenir compte des limites de ses aptitudes, de ses connaissances ainsi que de ses moyens. 	2	
<ul style="list-style-type: none"> • Acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession ; • Ne pas exercer sa profession selon les principes généralement reconnus ; • Multiplier sans raison suffisante des actes professionnels dans l'exercice de sa profession et poser un acte inapproprié ou disproportionné au besoin de son client ; • Ne pas tenir compte des limites de ses aptitudes, de ses connaissances ainsi que de ses moyens. 	4	
<ul style="list-style-type: none"> • Acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession ; • Non-respect de l'article 4 du Décret d'intégration ; • Geste à caractère sexuel ; • Ne pas tenir compte des limites de ses aptitudes, de ses connaissances ainsi que de ses moyens. 	1	
<ul style="list-style-type: none"> • Acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession ; • Geste à caractère sexuel. 	2	
<ul style="list-style-type: none"> • Acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession ; • Non-respect de l'article 4 du Décret d'intégration ; • Non-respect du Règlement sur la tenue de dossiers ; • Ne pas exercer sa profession selon les principes généralement reconnus ; • Multiplier sans raison suffisante des actes professionnels dans l'exercice de sa profession et poser un acte inapproprié ou disproportionné au besoin de son client ; • Ne pas tenir compte des limites de ses aptitudes, de ses connaissances ainsi que de ses moyens. 	2	
<ul style="list-style-type: none"> • Acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession ; • Ne pas exercer sa profession selon les principes généralement reconnus ; • Multiplier sans raison suffisante des actes professionnels dans l'exercice de sa profession et poser un acte inapproprié ou disproportionné au besoin de son client. 	1	
<ul style="list-style-type: none"> • Acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession ; • Ne pas s'acquitter de ses obligations professionnelles avec intégrité ; • Réclamer des honoraires pour des actes professionnels non dispensés. 	2	
<ul style="list-style-type: none"> • Acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession ; • Ne pas respecter le <i>Code des professions</i> et s'assurer que les personnes avec qui il collabore le respectent ; • Ne pas tenir compte des conditions et limites propres à sa catégorie de permis, des limites de ses aptitudes, de ses connaissances et des moyens dont il dispose. 	1	
<ul style="list-style-type: none"> • Acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession ; • Geste à caractère sexuel ; • Établir des liens intimes, amoureux ou sexuels avec le client. 	1	
<ul style="list-style-type: none"> • Acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession. 		1

LE CONSEIL DE DISCIPLINE A RENDU DIX SEPT (17) DÉCISIONS AU COURS DE L'EXERCICE 2008-2009 :

	Nombre
autorisant le retrait de la plainte	0
rejetant la plainte	1
acquittant l'intimé	0
déclarant l'intimé coupable	1
acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	16
imposant une sanction	0

Parmi ces décisions, dix-sept (17) ont été rendues par le Conseil de discipline dans le délai de 90 jours de la prise en délibéré.

LES SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL DE DISCIPLINE SONT LES SUIVANTES :

Nature de la sanction	Nombre
Amende	9
Amende et réprimande	3
Amende, réprimande et radiation	3
Amende, radiation, recommandation au Conseil d'administration et limitation d'exercice	1

Dans ces décisions, le Conseil de discipline a recommandé au Conseil d'administration d'imposer à un intimé de suivre avec succès le cours intitulé « Le cadre juridique entourant la pratique de la physiothérapie au Québec ».

Le Conseil d'administration a donné suite à cette recommandation.

LES DÉCISIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE PORTÉES EN APPEL AU TRIBUNAL DES PROFESSIONS :

	Nombre
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	1
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	2
Décisions rendues par le Tribunal des professions	2



Comité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique

VOICI LES MEMBRES DU COMITÉ :

Comité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique	DIVISION : physiothérapeutes	DIVISION : thérapeutes en réadaptation physique
Membres nommés par le Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> • M^{me} Lucie Forget*, pht • M. Serge Orzes, pht 	<ul style="list-style-type: none"> • M. Alain Rousseau, T.R.P. • M. Jean-Luc Simard, T.R.P.
Membres nommés par la Conférence des recteurs et principaux des universités (CREPUQ)	<ul style="list-style-type: none"> • M^{me} Hélène Moffet, pht Directrice du programme de physiothérapie Université Laval • M. Michel Tousignant**, pht Directeur du programme de physiothérapie Université de Sherbrooke 	
Membres nommés par la Fédération des cégeps		<ul style="list-style-type: none"> • M^{me} Danielle Malboeuf Directrice des études Collège François-Xavier-Garneau • M^{me} Marie-France Bélanger Directrice des études Cégep de Sherbrooke
Membres nommés par le ministre de l'Éducation	<ul style="list-style-type: none"> • M^{me} Lucie Vézina 	<ul style="list-style-type: none"> • M^{me} Lise Gélinas • M^{me} Maryse Quesnel

* : M^{me} Lucie Forget a remplacé M. Paul Castonguay en cours d'année

** : M. Michel Tousignant a remplacé M^{me} Mindy Levin en cours d'année

Le Comité a tenu deux réunions cette année.

Il n'a formulé aucun avis ou conclusion du rapport de ses constatations au Conseil d'administration. Les réunions du Comité ont eu pour principal objectif de favoriser la circulation de l'information en vue de mieux partager les réalités vécues par l'Ordre et les maisons d'enseignement. Le suivi du moratoire, les standards de pratique pour le thérapeute en réadaptation physique, le dossier de la mobilité France-Québec et les travaux du Groupe de pilotage en réadaptation ont été les principaux dossiers à l'ordre du jour des réunions du Comité.

Comité d'inspection professionnelle

M^{me} Lise Dupont, pht, M. Sc., présidente

MEMBRES DU COMITÉ :

M^{me} Sylvie Côté, T.R.P.

M. Luis Cyr, pht

M^{me} Jacinthe Fillion, T.R.P.

M^{me} Anne-Marie Gauthier, T.R.P.

M^{me} Michèle Giguère, pht

M^{me} Carole Lavallée, pht

M^{me} Martine McMahon, pht

M^{me} Judith Soicher, pht, Ph. D.

M^{me} Isabelle Nadeau, pht M.A., secrétaire

MANDAT

Le Comité d'inspection professionnelle (CIP) de l'Ordre surveille l'exercice de la profession des membres et procède, notamment, à la vérification des dossiers, livres et registres tenus par les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique dans l'exercice de leur profession, ainsi qu'à la vérification des appareils et équipements relatifs à cet exercice.

RÉUNIONS DU COMITÉ

Le CIP a tenu neuf (9) rencontres régulières, au cours desquelles il a assuré le suivi des dossiers de vérification générale et de dépistage.

La formule prévue au *Code des professions* permettant au CIP de siéger en division, composé de trois membres, a également été utilisée. Le CIP a donc siégé en division à sept (7) reprises pour assurer le suivi des dossiers d'enquête particulière.

PROGRAMME ANNUEL D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Afin de jouer son rôle de protection du public, le CIP a recommandé l'adoption par le Conseil d'administration du *Programme annuel d'inspection professionnelle* suivant pour l'année 2008-2009 :

1. Dépistage

Physiothérapeutes visés par le dépistage
(264 membres en milieu privé et public)

Thérapeutes en réadaptation physique visés
par le dépistage
(136 membres en milieu privé et public)

2. Visites et enquêtes planifiées

Visites de vérification générale s'adressant
aux physiothérapeutes
(132 visites en milieu privé et public)

Visites de vérification générale s'adressant
aux thérapeutes en réadaptation physique
(68 visites en milieu privé et public)

Enquêtes particulières (nombre indéterminé)

3. Clientèle visée

3.1 Dépistage

Tous les membres oeuvrant auprès de la clientèle présentant une atteinte orthopédique ou rhumatologique peuvent être inspectés. Dans le cadre du volet dépistage, le programme annuel d'inspection professionnelle s'adresse aux membres d'expérience tout comme aux membres débutants, oeuvrant dans le secteur privé tout comme dans le secteur public.

3.2 Visites de vérification générale

Tous les membres, peu importe leur catégorie (régulier ou associé) ou leur statut (clinicien, gestionnaire, etc.), peuvent être inspectés dans le cadre du programme annuel d'inspection professionnelle, les membres d'expérience tout comme les membres débutants, les membres oeuvrant dans le secteur privé tout comme ceux du secteur public.

Une attention particulière sera apportée aux physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique ayant cessé d'exercer plus de 3 ans et réinscrits au Tableau des membres par le Conseil d'administration à la suite des recommandations du Comité d'admission.

Tous les physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique ayant étudié dans un pays étranger et ayant satisfait aux exigences du Comité d'admission et finalement inscrits au Tableau des membres seront inspectés durant leur première année de pratique.

Dans la mesure du possible, les inspections seront partagées également entre le secteur privé et le secteur public.

3.3 Enquêtes particulières et signalements

Le Comité d'inspection professionnelle (CIP) répondra à toutes les demandes provenant du Conseil d'administration, aux signalements reçus, aux transferts de dossiers et informations fournies par la syndique. Il assurera également le suivi du processus d'inspection lorsque requis.

3.4 Relances

Le principe de relance par demande de dossiers est privilégié pour vérifier l'application des recommandations faites par le CIP et la conformité au *Règlement*

sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation, le maintien des équipements et la cessation d'exercice des membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec. De plus, à la suite d'une visite de vérification générale ayant révélé des lacunes importantes, un questionnaire visant à évaluer les connaissances de base peut être envoyé aux membres en lieu et place d'une relance par dossiers.

Au total, 140 membres ont reçu la visite d'un inspecteur : 91 physiothérapeutes, 52 en milieu public et 39 en milieu privé. La proportion des physiothérapeutes inspectés, était de 57 % en milieu public et de 43 % en milieu privé. Quarante-neuf (49) thérapeutes en réadaptation physique ont reçu la visite d'un inspecteur, 26 en milieu public et 23 en milieu privé. La proportion des thérapeutes en réadaptation physique inspectés était de 53 % en milieu public et de 47 % en milieu privé.

Au total, 349 membres ont fait l'objet d'un dépistage ; 228 physiothérapeutes (89 en milieu public et 139 en milieu privé) et 121 thérapeutes en réadaptation physique (47 en milieu public et 74 en milieu privé).

Il est important de mentionner que des formulaires et des questionnaires ont été transmis aux membres faisant l'objet d'une visite ou d'un dépistage. En l'occurrence, soixante-sept (67) membres visités par un inspecteur ont rempli un formulaire d'autoévaluation d'un des dossiers présentés et la description sommaire du milieu clinique (parfois remplie par le supérieur immédiat ou le coordonnateur clinique) ; soixante-treize (73) autres membres ont également rempli le portfolio de formation continue. Les (349) membres ayant fait l'objet d'un dépistage ont rempli un questionnaire introspectif. Tous les membres ont retourné les documents requis.

SUIVI DES VISITES DE VÉRIFICATION GÉNÉRALE ET DU DÉPISTAGE

Parmi les dossiers étudiés remis par les 140 professionnels dans le cadre d'une visite, les dossiers de 24 membres (17 %) sont toujours à l'étude. Les dossiers de 95 membres (68 %) furent jugés conformes et 41 (29 %) ont fait l'objet d'un premier suivi. Ces suivis ou relances concernent 29 physiothérapeutes (9 en milieu public et 20 en milieu privé) et 12 thérapeutes en réadaptation physique (2 en milieu public et 10 en milieu privé).

À la suite d'une visite, tous les membres ont reçu un rapport de vérification précisant les recommandations du CIP. Tous ceux ayant fait l'objet d'un dépistage ont également reçu une lettre leur précisant, soit que les dossiers soumis sont conformes aux indicateurs ciblés par l'article 3, alinéa 2, paragraphe 4 du *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation, le maintien des équipements et la cessation d'exercice des membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*, soit que les dossiers ne sont pas conformes aux indicateurs et qu'ils recevront la visite d'un inspecteur.

Le dépistage 2008-2009 sera suivi par la visite d'un inspecteur au cours de l'année 2009-2010 pour 50 physiothérapeutes et 49 thérapeutes en réadaptation physique.

Le CIP transmet des recommandations aux membres inspectés (visites et dépistage). Ces recommandations invitent les membres au respect du *Règlement sur la tenue des dossiers, des cabinets de consultation, le maintien des équipements et la cessation d'exercice des membres de l'Ordre*. Beaucoup de ces recommandations concernent l'article 3, alinéa 2, paragraphe 4 qui précise qu'à chaque visite, la description des services professionnels rendus, les notes sur l'évolution de l'état du client et ses réactions au traitement doivent figurer au dossier. Des recommandations visant les articles 17, 18 et 19, sur la responsabilité du membre à maintenir l'équipement en bon état, sont adressées aux membres et également transmises aux supérieurs immédiats, s'il y a lieu. Pour assurer l'entretien adéquat et fidèle aux normes des équipements d'hydrothérapie, il est recommandé à certains membres de consulter le *Physio-Québec*, volume 27 numéro 2, ou de consulter le document intitulé « Recommandations sur le nettoyage et la désinfection des équipements d'hydrothérapie des établissements de soins au Québec. Lignes directrices pour les établissements de soins du Québec. Santé et Services sociaux Québec ». Certaines recommandations ciblent plutôt le *Code de déontologie*, notamment l'article 10 sur l'identification du professionnel dans son milieu de travail. Parmi les recommandations le plus fréquemment transmises aux thérapeutes en réadaptation physique, notons celles sur le respect de l'article 4 du *Décret d'intégration des thérapeutes en réadaptation physique*

à l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec. Cet article décrit les préalables dont doit disposer le thérapeute en réadaptation physique avant d'intervenir auprès du client.

D'autre part, quatre (4) membres ont fait l'objet d'un signalement à la syndique (trois T.R.P. et un pht).

ENQUÊTES PARTICULIÈRES

Le Comité a procédé au cours de l'année 2008-2009 à un total de quatre (4) enquêtes particulières auprès de physiothérapeutes, suite à un signalement de la syndique. Au total, le CIP a reçu 5 signalements de la part de la syndique au cours de l'année 2008-2009 : il assure le suivi de ces dossiers.

RECOMMANDATIONS DU CIP POUR STAGE OU COURS DE PERFECTIONNEMENT AVEC OU SANS SUSPENSION DU DROIT D'EXERCICE

Parmi les dossiers professionnels des physiothérapeutes ayant fait l'objet d'une enquête particulière ou d'une visite de vérification générale avec observation ayant eu lieu cette année ou l'année dernière, trois (3) ont fait l'objet de recommandations au Conseil d'administration. Le Comité s'assure du suivi du quatrième dossier.

Le tableau suivant rassemble les données sur les recommandations.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'OBLIGER UN MEMBRE À COMPLÉTER AVEC SUCCÈS

	Nombre
un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1
un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	2
un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Le tableau suivant fait état des décisions du Conseil d'administration à la suite des recommandations du CIP

DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Nombre
approuvant, en totalité, les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	3
rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	0

Comité de révision des plaintes

RESPONSABLE

M^{me} Louise Bleau, pht, D.É.S.S., secrétaire générale

MEMBRES PHYSIOTHÉRAPEUTES

M^{me} Louise Courtois

M. Marc Francoeur

M. Hugo Rioux

M^{me} Michèle M. Rousseau

MEMBRES THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE

M^{me} France Després

M^{me} Sophie Ferland

M^{me} Lyne Tremblay

MEMBRES NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS

M. Pierre Delisle

M. Michel Perreault

M. Jacques Riopel

M^{me} Raymond Rocheleau

MANDAT

Le Comité a pour mandat de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter plainte contre un(e) physiothérapeute ou un(e) thérapeute en réadaptation physique devant le Comité de discipline de l'Ordre et, conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, les membres du Comité de révision de l'Ordre sont nommés par le Conseil d'administration.

ACTIVITÉS RÉALISÉES

Une demande de révision a été acheminée au Comité et jugée recevable. Le Comité a tenu 1 réunion. En vertu de l'article 123.5, le Comité a conclu qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le Conseil de discipline.

Aucune de demande d'avis au Comité de révision des plaintes n'a été présentée hors délai.

Autres comités

Comité d'admission

RESPONSABLE

M^{me} Louise Courtois, pht, chargée de dossiers à l'admission

MANDAT

Le Comité d'admission a comme mandat principal d'étudier les dossiers de tous les candidats formés à l'extérieur du Québec qui déposent une demande d'équivalence de diplôme ou de formation, pour fins de reconnaissance par le Comité exécutif de l'Ordre.

De plus, le Comité étudie les demandes de permis pour les candidats faisant une demande plus de trois ans après la délivrance du diplôme donnant ouverture au permis, ainsi que les demandes de retour à la pratique après plus de trois ans, pour fins de recommandation au Comité exécutif.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Le Comité a poursuivi sa collaboration avec le Service des équivalences du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. À cet égard, les candidats formés à l'étranger peuvent demander au service des équivalences du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), un avis d'équivalence de diplôme qui situe de façon générale les études effectuées hors Québec par rapport aux repères québécois. L'Ordre se réserve le droit d'effectuer lui-même une telle démarche auprès du MICC, s'il le juge opportun.

Depuis 2006, le cours : « Introduction à la pratique de la physiothérapie au Québec pour les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique formés à l'étranger » a été donné à deux occasions ; vingt-quatre candidats au permis de physiothérapeute ont suivi la formation et réussi l'examen.

Le Comité s'est réuni à quatre reprises pour l'étude de 78 dossiers, dont nous vous présentons le sommaire :

DEMANDE D'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME OU DE FORMATION

L'Ordre a étudié 98 demandes d'équivalence de diplôme ou de formation au cours de ce mandat.

Des 98 demandes, 34 provenaient de diplômés de diverses universités canadiennes. L'Ordre a accueilli leur demande et a émis 34 nouveaux permis de physiothérapeutes.

Des 64 demandeurs formés à l'extérieur du Canada, deux ont obtenu leur permis régulier de physiothérapeutes, 58 devront d'abord compléter des cours ou des stages et finalement 4 devront présenter de nouveaux documents, leurs dossiers étant incomplets.

Parmi les 58 demandeurs devant compléter leur formation, 39 d'entre eux pourraient obtenir un permis de physiothérapeute tandis que les 17 autres seraient admis à l'Ordre à titre de thérapeute en réadaptation physique.

Il est à noter que deux de ces demandeurs ont obtenu un permis restrictif temporaire car ils n'avaient qu'un cours à compléter.

DEMANDE DE PERMIS

Le Comité a étudié deux demandes de permis de physiothérapeute, et sept demandes de permis de thérapeute en réadaptation physique, pour une entrée à la pratique. Tous les candidats doivent compléter avec succès les crédits exigés par le Comité exécutif.

DEMANDE DE RÉINSCRIPTION

Le Comité a émis des recommandations dans quatre dossiers de demande de réinscription après plus de trois ans de non-exercice de la profession. Le Comité a recommandé la réinscription d'un candidat et des cours et stages aux trois autres.

DEMANDE DE RETOUR À LA PRATIQUE

Le Comité a recommandé de permettre à un membre, un retour à la pratique sans condition.

SUIVI DES DEMANDES D'ÉQUIVALENCES DES MANDATS PRÉCÉDENTS

Suite à la conformité aux exigences prescrites par le Comité exécutif pour l'obtention d'une équivalence, 18 candidats, formés à l'étranger, se sont inscrits au Tableau des membres de l'Ordre.

Comité d'évaluation en formation (CÉF)

L'avènement de la *Politique de formation continue (Politique)* a nécessité l'implantation d'un mécanisme d'évaluation des activités de formation continue offertes à l'extérieur de l'Ordre afin de pouvoir attribuer des heures de formation continue (HFC) aux membres de l'Ordre. Le Comité d'évaluation en formation a donc reçu le mandat de vérifier, sur demande, si les activités extérieures à l'Ordre répondent aux critères d'admissibilité de la *Politique* et de présenter ses recommandations au Conseil d'administration. Il assure également le suivi et la révision des outils d'évaluation des activités de formation.

COMPOSITION

Ce Comité, composé de six personnes nommées par le Comité exécutif de l'Ordre, représente différents milieux d'enseignement et rassemble des gens reconnus par leurs pairs, ainsi que dans le domaine de la formation continue et pouvant porter un jugement critique sur les formations gravitant autour de l'Ordre. Le nombre de membres présents à chacune des réunions (minimale-ment trois) varie en fonction de leur disponibilité et des besoins (nombre de dossiers à traiter).

ACTIVITÉS RÉALISÉES

Au cours de l'année, le Comité d'évaluation en formation a tenu sept réunions, dont une conférence téléphonique. Il a traité 110 dossiers portant sur des demandes d'évaluation issues de formateurs ou d'organismes, 172 dossiers portant sur des demandes issues de membres ainsi que 134 demandes de dispense. Pour chacune de ces demandes, il a formulé des recommandations au Conseil d'administration.

Comité de recherche clinique en physiothérapie

Le Comité de recherche clinique en physiothérapie (le Comité) a 3 grands mandats :

- l'évaluation des demandes de bourses et de subventions ;
- la promotion de la recherche clinique faite par les membres de l'Ordre ;
- et la formation de ceux-ci à la recherche clinique.

VOICI LA LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ
AU 31 MARS 09 :

Comité de recherche clinique

M^{me} Isabelle Gagnon, pht, Ph. D.

M^{me} Isabelle Garceau, pht, représentante du CA

M^{me} Joanne Goldberg, pht, M. Sc.

M^{me} Lisa Grilli, pht, M. Sc.

M^{me} Dahlia Kairy, pht, M. Sc.

M. Serge Orzes, pht, D.É.S.S., chargé de projets

M. Uriel Pierre, pht, M. Sc., responsable du Comité

Sous-comité d'évaluation des demandes de bourses et de subventions (le sous-comité)

M. Gilbert Chartier, pht, M.A.P.

M^{me} Thi Thanh Mai Pham, pht, M. Sc.

M. Uriel Pierre, pht, M. Sc., responsable du sous-comité

M^{me} France Piotte, pht, M. Sc.

M^{me} Nathaly Gaudreault, pht, Ph. D.

Le Comité a tenu trois réunions et le sous-comité, deux.

TRAVAUX MENÉS PAR LE COMITÉ DE RECHERCHE CLINIQUE EN PHYSIOTHÉRAPIE ET LE SOUS-COMITÉ :

- recommandations au Conseil d'administration quant à la nomination des récipiendaires de bourses et subventions ;
- recommandation au Conseil d'administration pour un second affichage pour distribuer les sommes non accordées suite au concours du 31 janvier 2009 ;
- parution de deux numéros de *l'infoRecherche*, nouvel outil de promotion développé par le Comité de recherche clinique ;
- tirage de deux cours de formation de groupe gratuite en recherche clinique. Les membres de l'Ordre oeuvrant à l'Hôpital pour enfants de Montréal et au CSSS Richelieu-Yamaska furent les heureux gagnants de ce concours. La formation a été dispensée par M^{me} Bonnie Swaine, pht, Ph. D. ;
- le Comité poursuit son processus de veille quant à l'évolution du programme de bourses et subventions de recherche clinique afin de l'adapter aux nouvelles réalités de la pratique.

RÉCIPIENDAIRES DE BOURSES ET DE SUBVENTIONS DE L'ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC

Le concours du 31 janvier 2009 offrait 8 bourses et subventions. Un second affichage a été effectué afin de distribuer les sommes non accordées ; 4 bourses et subventions supplémentaires ont été octroyées pendant l'année pour compléter le concours du 31 janvier 2008.

	Réциpiendaires	Titre du projet	Montant
Partenariat OPPQ-REPAR	M ^{me} Diana Zidarov, pht concours 31 janvier 2009	Étude pilote de faisabilité d'implantation d'une plateforme informatisée pour l'utilisation systématique d'outils de mesure cliniques dans la pratique des physiothérapeutes. Codemandeurs : M ^{me} Lise Poissant, M ^{me} Caroline Joly, M. Denis Phaneuf	7 500 \$ (portion OPPQ)
	M ^{me} Carole Fortin, pht concours 31 janvier 2008	Fidélité inter-juges et validité de l'évaluation des chaînes musculaires associées aux asymétries posturales. Codemandeurs : M ^{me} Debbie Feldman, M. Hubert Labelle, M ^{me} Clarine Tanaka, M ^{me} Farida Cheriet	7 500 \$ (portion OPPQ)
	M ^{me} Eileen Kennedy, pht concours 31 janvier 2008	<i>Evaluating the impact of a new complement to physiotherapy intervention for positional torticollis in infants.</i> Codemandeurs : M ^{me} Lisa Grilli, M ^{me} Isabelle Gagnon, M ^{me} Barbara Mazes, M ^{me} Rita Damignani, M ^{me} Shannon McShane	7 245 \$ (portion OPPQ)
Subventions de stage de recherche clinique	M ^{me} Geneviève Boilard, T.R.P.	Stage au Centre de recherche de l'Hôpital Laval Chercheur : D ^r François Lellouche	7 500 \$
	M ^{me} Stéphanie Thibault- Gagnon, pht	Stage au <i>Sexual Health Research Laboratory, Queen's University.</i> Chercheur : D ^r Linda McLean	7 500 \$
	M. Benoît Rivard, pht concours 2 mai 2008	Stage au Centre de recherche de l'Hôpital Laval Chercheur : D ^r François Maltais	7 500 \$
Bourses d'études de maîtrise de type recherche	M ^{me} Andrée-Anne Devost, pht	Évaluation de l'efficacité de l'électrostimulation quadricipitale chez des patients sous ventilation mécanique prolongée aux soins intensifs. Directeur de recherche : D ^r François Maltais	7 500 \$
	M ^{me} Julie Fradette, pht	Vers une meilleure compréhension des facteurs influençant la détermination de la sévérité du torticollis postural et congénital lors de la première évaluation en physiothérapie. Directrice de recherche : M ^{me} Isabelle Gagnon	7 500 \$
	M ^{me} Séléna Lauzière, pht	Perception d'effort et d'asymétrie de mise en charge lors d'activités motrices chez le sujet en santé. Directrice de recherche : M ^{me} Sylvie Nadeau	4 960 \$
	M ^{me} Shirin Shallwani, pht concours 2 mai 2008	Facteurs prédisposant à des changements de qualité de vie lors de la chimiothérapie pour les patients atteints de cancer du poumon avancé	7 500 \$

	Réципиендаиres	Titre du projet	Montant
Subvention de recherche clinique	M ^{me} Dahlia Kairy, pht concours 2 mai 2008	Comprendre les transformations cliniques et organisationnelles qui accompagnent l'utilisation de la téléadaptation : une étude de cas du projet clinique de démonstration en téléadaptation pour l'Est du Québec. Chercheur : M ^{me} Pascale Lehoux	7 500 \$

Comité des règlements

RESPONSABLE

M^{me} Louise Bleau, pht, D.É.S.S., *secrétaire générale*

PRÉSIDENTE DU COMITÉ

M^{me} Danielle Richer, pht

MEMBRES

M^{me} Nicole Bouchard, T.R.P.

M^{me} Lucie Forget, pht, *présidente et directrice générale de l'Ordre*

M^{me} Jocelyne Dumont, T.R.P.

M. Christian Jobin, pht

M. Jeannot Laliberté, pht

CONSEILLÈRE JURIDIQUE

M^e Julie Martin

MANDAT

Le Comité a pour mandat de réviser et de maintenir à jour la réglementation de l'Ordre, par la suite il doit faire les recommandations nécessaires au Conseil d'administration. Le Comité doit également élaborer des moyens de diffuser l'information sur la réglementation de l'Ordre auprès des membres et à tout organisme ou groupe concernés.

ACTIVITÉS RÉALISÉES

Le Comité des règlements n'a pas tenu de réunions.

Comité *ad hoc* sur les approches en neurologie

RESPONSABLE

M. Gaétan Coulombe, pht, M.A.P., *directeur de l'amélioration de l'exercice*

MEMBRES DU COMITÉ

M^{me} Pauline Beaulieu-Cross, pht

M^{me} Cynthia Bergeron, pht

M^{me} Marie-Josée Bertrand, pht

M. Gaétan Coulombe, pht, M.A.P.

M^{me} Isabelle Garceau, pht, *représentante du Conseil d'administration*

M^{me} Carolle Lavallée, pht

M. Serge Orzes, pht

MANDAT

Le Comité *ad hoc* sur les approches utilisées avec la clientèle neurologique a pour mandat d'élaborer des lignes directrices relevant les données probantes et la meilleure pratique pour les clientèles hémiplegiques dont la condition découle d'un accident vasculaire cérébral.

Les travaux sont actuellement en suspens.

Comité *ad hoc* sur les plaies

RESPONSABLE

M. Gaétan Coulombe, pht, M.A.P., directeur
de l'amélioration de l'exercice

MEMBRES DU COMITÉ

M. Gaétan Coulombe, pht, M.A.P.

M^{me} Lise Dupont, pht, M.Sc., représentante du C.I.P.

M^{me} Ginette Gagnon, pht (en remplacement de France
Forget, pht)

M^{me} Sophie Girard, pht

M^{me} Isabelle Girouard, pht

M. Steve Higgins, pht

M^{me} Karel Larin, T.R.P., représentante du Conseil
d'administration

M^{me} Diane Raymond, pht

MANDAT

Le Comité *ad hoc* sur les plaies a pour mandat d'élaborer des lignes directrices décrivant l'impact du *Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par les membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* en lien avec l'administration de médicament. De plus, il doit élaborer des lignes directrices décrivant l'implication de la physiothérapie dans le traitement des plaies en interdisciplinarité.

Les travaux sont actuellement en suspens.



● RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX



Membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec

Permis délivrés selon la catégorie

Catégorie de permis	Nombre de membres
Physiothérapeute	175
Thérapeute en réadaptation physique	161

Autorisations spéciales

Autorisations	Nombre de membres
accordées	9
renouvelées	0

Nombre de membres inscrits au Tableau à la fin de la période → 6410

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE

Numéro de la région	Région	Nombre de membres
01	Bas-Saint-Laurent	189
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	290
03	Capitale-Nationale	683
04	Mauricie	381
05	Estrie	364
06	Montréal	1506
07	Outaouais	223
08	Abitibi-Témiscamingue	103
09	Côte-Nord	71
10	Nord-du-Québec	27
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	85
12	Chaudière-Appalaches	313
13	Laval	310
14	Lanaudière	325
15	Laurentides	419
16	Montérégie	1050
17	Centre-du-Québec	
99	Hors du Québec	71

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE SELON LE SEXE

Sexe	Nombre de membres
Homme	1085
Femme	5325

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE ET MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE ET DE LA OU DES COTISATIONS SUPPLÉMENTAIRES, S'IL Y A LIEU, SELON LA CLASSE DE MEMBRES ÉTABLIE AUX FINS DE LA COTISATION

Classe de membres établie aux fins de la cotisation	Nombre de membres	Cotisation annuelle		Cotisations supplémentaires, s'il y a lieu	
		Montant	Date du versement (aaaa-mm-jj)	Montant	Date du versement (aaaa-mm-jj)
Membre régulier physiothérapeute	3837	506 \$	2008-04-01		
Membre régulier thérapeute en réadaptation physique	2025	492 \$	2008-04-01		
Membre associé physiothérapeute	335	253 \$	2008-04-01		
Membre associé thérapeute en réadaptation physique	157	246 \$	2008-04-01		
Membre retraité physiothérapeute	43	50 \$	2008-04-01		
Membre retraité thérapeute en réadaptation physique	1	46 \$	2008-04-01		

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE DÉTENANT

Type de permis	Nombre de membres
un permis temporaire	10
un permis restrictif	0
un permis restrictif temporaire	2
un permis spécial	0

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE DÉTENANT UN PERMIS SELON LA CATÉGORIE

Catégorie de permis	Nombre de membres
Physiothérapeute	4227
Thérapeute en réadaptation physique	2183

INSCRIPTIONS AU TABLEAU

Inscriptions	Nombre de membres
Total des inscriptions	6410
Premières inscriptions	336

INSCRIPTIONS AU TABLEAU AVEC LIMITATION OU SUSPENSION

Inscriptions	Nombre de membres
avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	3
avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Radiations du Tableau selon le motif

Motif de la radiation	Nombre de membres
Non-paiement de la cotisation	389
Paiement incomplet de la cotisation	4
Décision disciplinaire (radiation temporaire)	3
Radiation à la demande du membre	9

Suspensions ou révocations de permis selon la catégorie

Catégorie de permis	Nombre de membres	
	Suspensions	Révocations
Physiothérapeute	0	0
Thérapeute en réadaptation physique	0	0

Cotisation 2008-2009

Montants

- Membres réguliers physiothérapeutes inscrits au Tableau au 1^{er} avril : 506 \$ pour l'inscription, incluant 10 \$ versés au Fonds de recherche clinique en physiothérapie et incluant 46 \$ pour le plan de communication.
- Membres réguliers thérapeutes en réadaptation physique inscrits au Tableau au 1^{er} avril : 492 \$ incluant 10 \$ versés au Fonds de recherche clinique en physiothérapie et incluant 46 \$ pour le plan de communication.

- Membres inscrits au Tableau en cours d'année : montant calculé au prorata des mois d'exercice au cours de l'année.
- Date de réinscription au Tableau des membres : 1^{er} avril de chaque année.





● Rapport du vérificateur

Aux membres de L'ORDRE PROFESSIONNEL
DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC

J'ai vérifié le bilan de l'ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC au 31 mars 2009 et les états des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable

que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondage des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Michel Forand

Comptable agréé auditeur

• États financiers

Résultats

	2009 Budget	2009 Réel	2008 Réel
FONDS GÉNÉRAL			
PRODUITS (Page 12)	3 806 079 \$	3 813 580 \$	3 676 682 \$
CHARGES (Pages 13 -14)	3 715 580	3 640 993	3 575 016
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	90 499 \$	172 587 \$	101 666 \$
FONDS DE RECHERCHE			
PRODUITS -Cotisations et autres	_ \$	64 240 \$	63 420 \$
CHARGES			
Bourses	_	89 245	34 500
Autres charges concernant le Fonds de recherche	_	2 953	1 487
Comité du Fonds de recherche	_	564	703
	_	92 762	36 690
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	_	(28 522)	26 730
FONDS SPÉCIAL			
Honoraires professionnels		53 183 \$	_ \$
		(53 183)	_ \$
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	90 499 \$	90 882 \$	128 396 \$

Évolution des actifs nets

	2009				2008	
	Investis en immobilisations	Réserve pour fonds de recherche	Réserve pour fonds spécial	Non affectés	Total	Total
Solde au début	193 991 \$	53 249 \$	250 000 \$	445 579 \$	942 819 \$	814 423 \$
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	_	(28 522)	(53 183)	172 587	90 882	128 396
Amortissement	(54 102)	_	_	54 102	_	_
Acquisition d'immobilisations	23 647	_	_	(23 647)	_	_
Affectation d'origine interne (injection de fonds) note 3	_	_	150 000	(150 000)	_	_
Solde à la fin	163 536 \$	24 727 \$	346 817 \$	498 621 \$	1 033 701 \$	942 819 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

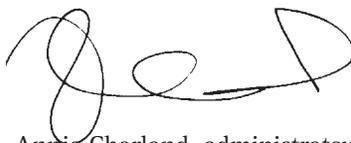
Bilan

	2009	2008
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	5 985 \$	_ \$
Dépôts à terme (note 6)	1 000 000	943 000
Débiteurs (note 7)	29 218	50 689
Frais payés d'avance (note 8)	20 213	7 773
	1 055 416	1 001 462
IMMOBILISATIONS (note 9)	163 535	193 991
	1 218 951 \$	1 195 453 \$
PASSIF		
COURT TERME		
Découvert de banque	_ \$	116 444 \$
Créditeurs (note 10)	130 901	87 905
Produits reportés (note 11)	54 349 \$	48 285 \$
	185 250	252 634
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	163 536	193 991
Grevés d'affectations internes :		
Fonds de recherche	24 727	53 249
Fonds spécial	346 817	250 000
Non affectés	498 621	445 579
	1 033 701	942 819
	1 218 251 \$	1 195 453 \$

Au nom du comité administratif



Lucie Forget, administratrice



Annie Charland, administratrice

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Flux de trésorerie

	2009	2008
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	90 882 \$	128 396 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	54 102	56 258
	144 984	184 654
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	58 092	(33 417)
	203 076	151 237
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des dépôts à terme	(57 000)	(204 142)
Acquisition d'immobilisations	(23 647)	(40 560)
	(80 647)	(244 702)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	122 429	(93 465)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		
	(116 444)	(22 979)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN		
	5 985 \$	(116 444)\$
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des dépôts à terme de moins de trois mois.		
INFORMATION COMPLÉMENTAIRE		
Intérêts perçus	53 621 \$	72 819\$



Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

● Notes Complémentaires

1. Statut et nature des activités

L'Ordre a été constitué en vertu du *Code des professions* sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec, le 6 juillet 1973. Sa principale activité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres. De par sa nature, l'Ordre est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2. Budget

Les chiffres présentés dans l'état des résultats sous la colonne « Budget » couvrent le Fonds d'administration générale. Ils sont fournis à titre d'information seulement et non vérifiés.

3. Principales conventions comptables

Comptabilité par fonds

L'Ordre utilise la méthode de la comptabilité par fonds et applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le Fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le Fonds d'administration générale. Ce Fonds présente les actifs et les charges afférents aux immobilisations et les ressources non affectées. Les revenus de placements non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds d'administration générale lorsqu'ils sont gagnés.

Le Fonds de recherche est constitué d'une portion des cotisations qui est spécifiquement désignée pour servir à récompenser les membres qui se sont distingués dans la recherche clinique. Un comité étudie les cas afin de retenir les candidats à qui des bourses et subventions seront versées à même le fonds.

Le Fonds spécial a été constitué en prévision de dépenses spéciales. L'Ordre ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du Comité administratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les renseignements réels pourraient être différents de ceux établis selon ces estimations et hypothèses.

Comptabilisation des produits

Les produits tirés des cotisations sont comptabilisés au cours de la période couverte qui coïncide avec la fin d'exercice et les autres produits, lorsque les services sont rendus.

Produits reportés

Les revenus reportés représentent des montants facturés pour les exercices futurs.

Les produits de formation et de congrès sont comptabilisés comme produits dans l'exercice où les activités sont tenues.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine. L'amortissement est calculé selon les méthodes et les taux suivants :

Équipements de bureau	10 % linéaire
Équipements informatiques	20 % linéaire
Améliorations locatives	durée restante du bail

Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes. L'évaluation initiale de tous les instruments financiers s'effectue à la juste valeur. Par la suite, les modes d'évaluation ultérieure sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Actif/passif financier	Catégorie	Évaluation
Encaisse et dépôts à terme	Détenues à des fins de transactions	Juste valeur
Débiteurs	Prêts et créances	Coût après amortissement
Fournisseurs et formation continue perçus d'avance	Autres passifs financiers	Coût après amortissement

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur de chaque catégorie d'actifs et passifs financiers.

Encaisse, dépôts à terme, débiteurs et fournisseurs

La valeur comptable de chaque élément correspond approximativement à sa juste valeur en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs et aux passifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux prêts et créances et aux autres passifs financiers sont considérés dans la valeur comptable de l'actif et du passif et sont ensuite amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Imputations des dépenses

Les dépenses directement liées à une activité sont imputées à cette activité et les frais généraux sont répartis selon différentes bases.

4. Modification de conventions comptables

le 1^{er} avril 2008, l'Ordre a adopté le chapitre 1535, informations à fournir concernant le capital. L'adoption par l'Ordre de ces nouvelles normes n'a pas entraîné de changement dans la comptabilisation de ses opérations, mais a entraîné l'ajout d'une note aux états financiers qui est présentée à la note 13.

Au cours de l'exercice, l'Ordre a appliqué les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation de l'information financière propres aux organismes sans but lucratif contenues dans la série de chapitre 4400 et du chapitre 1540 du manuel de l'ICCA. L'adoption par l'Ordre de ces nouvelles normes a entraîné des modifications dans la présentation de l'état des flux de trésorerie et dans les notes complémentaires à cet état financier.

5. Adoption future de convention comptable

Les organismes sans but lucratif, peuvent choisir de reporter l'adoption des chapitres 3862 et 3863, de sorte que ceux-ci s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008, et de continuer à appliquer le chapitre 3861 entre-temps. L'Ordre a décidé de reporter l'application de ces normes.

La direction croit que ces nouvelles normes auront des incidences mineures sur la présentation de l'information financière de l'Ordre.

De plus, l'ICCA a publié le nouveau chapitre 4470, « Ventilation des charges des organismes sans but lucratif - informations à fournir », qui établit des normes sur les informations à fournir par l'organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.

Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 et l'organisme les mettra en application lors du prochain exercice débutant le 1^{er} avril 2009. Ces nouvelles normes comptables couvrent seulement la présentation des informations à fournir et n'aura pas d'incidence sur les résultats financiers de l'organisme.

6. Dépôts à terme

	2009	2008
CPG, 2,75 % échéant le 3 juillet 2009	1 000 000 \$	_ \$
CPG, échu	_	600 000
CPG, échu	_	343 000
	1 000 000 \$	943 000 \$

7. Débiteurs

	2009	2008
Annonces publicitaires et divers	1 324 \$	7 068 \$
Taxe de vente	13 743	25 816
Intérêts courus à recevoir	14 151	17 805
	29 218 \$	50 689 \$

8. Frais payés d'avance

	2009	2008
Assurances	1 488 \$	1 659 \$
Autres	18 725	6 114
	20 213 \$	7 773 \$

9. Immobilisations

	2009		2008	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable	Valeur comptable
Équipements de bureau	302 892 \$	193 369 \$	109 523 \$	129 541 \$
Équipements informatiques	263 002	209 945	53 057	63 358
Améliorations locatives	1 365	410	955	1 092
	567 259 \$	403 724 \$	163 535 \$	193 991 \$

10. Crédateurs

	2009	2008
Fournisseurs	106 839 \$	70 402 \$
Frais courus	24 062	17 503
	130 901 \$	87 905 \$

11. Produits reportés

	2009	2008
Formation continue perçue d'avance	46 624 \$	48 285 \$
Commandite perçue d'avance	2 000	–
Subvention perçue d'avance	5 725	–
	54 349 \$	48 285 \$

12. Engagements contractuels

a) En octobre 2006, l'Ordre a signé un bail pour ses locaux actuels. En vertu du bail, l'Ordre s'est engagé à louer des bureaux jusqu'au 28 février 2018. Les loyers minimaux futurs totalisent 2 238 602 \$ excluant les frais communs qui sont estimés à 215 388 \$ pour 2008-2009. Les paiements minimums exigibles pour les cinq (5) prochains exercices en vertu de ce bail sont les suivants :

	Loyer minimum	Frais communs	Total
2009-2010	211 201 \$	215 388 \$	426 589 \$
2010-2011	218 094	215 388	433 482
2011-2012	218 721	215 388	434 109
2012-2013	225 615	215 388	441 003
2013-2014	226 242	215 388	441 630
	1 099 873 \$	1 076 940 \$	2 176 813 \$

b) L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un bail à long terme, pour la location d'un photocopieur pour une période de 48 mois se terminant le 21 mars 2012. Les versements exigibles sont de 24 828 \$ par année et ils s'élèveront à 74 484 \$ d'ici l'échéance.

13. Informations concernant le capital

L'Ordre gère une subvention pour laquelle il existe des affectations d'origine externe précisant les conditions à respecter pour utiliser ces ressources financières. L'Ordre s'est conformé aux exigences de ces apports affectés.

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice courant.



• Renseignements complémentaires

	2009	2009	2008
	Budget	Réel	Réel
PRODUITS			
Cotisations des membres	2 945 000 \$	2 939 868 \$	2 913 493 \$
Inscriptions et admissions à la pratique	55 000	56 005	43 874
Formation continue	434 000	438 007	388 154
Amendes	36 000	37 070	35 847
Évaluation d'activités	6 500	6 902	5 126
Liste des membres	20 000	24 843	15 223
Physio-Québec	–	–	14 582
Étude de dossiers	35 000	38 838	21 748
Congrès et symposium	110 979	111 445	66 151
Dépliants	6 500	5 592	8 414
Revenus d'intérêts	62 000	49 967	74 804
Autres revenus	25 050	28 771	27 853
Matériel promotionnel	50	1 035	–
Revenus d'administration	70 000	75 237	61 413
	3 806 079 \$	3 813 580 \$	3 676 682 \$
RÉPARTITION DES CHARGES PAR PROGRAMME			
Bureau et Comité administratif	88 000 \$	91 528 \$	67 400 \$
Administration générale et services aux membres	1 071 727	1 083 034	1 042 413
La présidence	199 439	194 917	204 514
Formation continue	524 687	514 231	474 807
Inspection professionnelle	385 255	358 679	357 924
Affaires professionnelles	533 600	534 855	544 412
Syndic et discipline	302 166	295 786	308 741
Communication	441 655	405 585	422 621
Amélioration de la pratique	169 051	162 378	152 184
	3 715 580 \$	3 640 993 \$	3 575 016 \$

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

	2009 Budget	2009 Réel	2008 Réel
RÉPARTITION DES CHARGES PAR NATURE			
Salaires	1 474 724 \$	1 470 793 \$	1 452 080 \$
Charges sociales	161 180	163 310	158 566
Jetons de présence	102 591	91 492	88 423
Assurances	8 500	6 124	6 677
Vérification et tenue de livres	8 000	7 550	7 250
Frais légaux	65 173	59 641	77 833
Conférenciers	260 100	248 076	223 723
Honoraires	163 576	151 722	152 760
Frais de déplacement et de séjour	160 010	147 831	131 172
Frais de télécommunication	27 000	25 218	28 578
Frais de poste	91 803	98 062	95 775
Imprimerie	20 000	22 319	23 972
Photocopies	59 000	60 954	52 821
Programme	7 490	7 490	3 430
Fournitures de bureau	22 000	23 848	21 218
Entretien et réparations	6 000	5 364	7 298
Formation du personnel	20 400	19 976	4 597
Location d'équipements et de salles	20 500	28 170	36 751
Loyer	425 000	426 363	408 048
Frais de représentation	3 000	2 167	779
Conseil interprofessionnel du Québec	20 021	20 021	20 409
Bourses et distinctions honorifiques	6 000	1 134	7 322
Autres charges	7 300	8 225	7 854
CSST et normes du travail	15 000	14 060	12 434
Consultants	40 000	44 052	49 152
Publicité et promotion	295 550	267 275	261 823
Experts	5 000	5 647	15 535
Physio-Québec et Physio-Info	12 000	10 880	17 060
Rapport annuel et Répertoire des membres	4 500	4 233	3 458
Amortissement des immobilisations	60 000	54 102	56 258
Intérêts et frais bancaires	20 000	22 436	18 340
Frais de congrès	62 162	62 462	56 477
Matériel promotionnel	-	-	4 020
Alliance canadienne	59 000	58 332	57 128
Revue de presse	3 000	1 664	5 995
	3 715 580 \$	3 640 993 \$	3 575 016 \$



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec

7151, rue Jean-Talon Est
bureau 1000
Anjou (Québec)
H1M 3N8

Téléphone : 514 351-2770
ou sans frais : 1 800 361-2001
Télécopieur : 514 351-2658

Courriel : physio@oppq.qc.ca
Site Web : www.oppq.qc.ca

Communications © 2009

Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
Graphisme : Manon Boulais, graphiste

ISSN : 1708-2110





Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec

7151, rue Jean-Talon Est
bureau 1000
Anjou (Québec)
H1M 3N8

Téléphone : 514 351-2770
ou sans frais : 1 800 361-2001
Télécopieur : 514 351-2658

Courriel : physio@oppq.qc.ca
Site Web : www.oppq.qc.ca

